

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018

COMPTE RENDU

Le lundi 17 décembre 2018 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du mardi 11 décembre 2018, assorti de l'ordre du jour et des notes explicatives de synthèse, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de Mme Catherine VAUTRIN, Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims.

M. Lissan AFILAL, M. Xavier ALBERTINI, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric AMMEUX, M. Jacques AMMOURA, M. Bruno ARISTON, M. Jean-Robert AUGUSTE, M. Raymond AYALA, M. Franck BAILLY, M. Victor BARBOSA, M. Frédéric BARDOUX, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, Mme Nathalie BELAMY, M. Jean-Pierre BELFIE, M. Marcel BENCIVENGO, M. Vincent BENNEZON, Mme Claudine BERNIER, Mme Saïda BERTHELOT, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, M. Bertrand BOILLY, M. Denis BOUVILLE, M. Jacques BOURGOGNE, Mme Amélie BRABANT, M. Thierry BRIANCON, Mme Evelyne BRUSCHI, M. Luc BZDAK, M. Louis-Michel CAQUOT, M. Francky CARON, M. Philippe CAUSSE, M. Philippe CHARDONNET, M. Fabien CHARPENTIER, M. Daniel CHARTIER, M. David CHATILLON, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, M. Jacky CHOPIN, Mme Nicole CHOVEL, M. Patrice CHRETIEN, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEME, M. Laurent COLAS, Mme Cécile CONREAU, Mme Valérie CORDEBAR, Mme Catherine COUTANT, M. Patrick DAHLEM, M. Alain DE CEULENEER, M. Dominique DECAUDIN, M. Frédéric DECHAMPS, M. Guy DELONG, Mme Laurence DELVINCOURT, Mme Marie DEPAQUY, Mme Laurence DEPLAINE, M. Jean-Pierre DESPLANQUES, M. René DESSAINT, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, M. Yves DETRAIGNE, M. Benjamin DEVELEY, M. Alban DOMINICY, M. Claude DOREAU, Mme Touria DOUAH, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Thomas DUBOIS, M. Wily DUBOS, M. Bertrand DUC, Mme Kim DUNTZE, Mme Patricia DURIN, Mme Fatima EL HAOUSSINE, M. Jean-Louis FARARD, M. Richard FERNANDEZ, Mme Nadine FERON, M. Guy FLAMAND, M. Jean-Pierre FORTUNE, Mme Isabelle FOURQUET, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANQUE, Mme Christine FRANZIN, M. Jean-Louis GADRET, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, Mme Anne-Marie GERMAIN, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Stéphane GOMBAUD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Jacques GRAGÉ, Mme Patricia GRAIN, M. Jean-Pierre GRISOUARD, M. Franck GUREGHIAN, M. Michel HANNOTIN, M. Serge HIET, M. Alain HIRAULT, M. Didier HOUDELET, M. André HUBERT, M. Michel HUTASSE, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, Mme Martine JOLLY, M. Stéphane JOLY, M. Eric KARIGER, M. Yannick KERHARO, M. Pascal LABELLE, Mme Maryse LADIESSE, M. Bernard LANDUREAU, M. Stéphane LANG, M. Christian LAPOINTE, Mme Michelle LARRERE, M. Christian LASSALLE, M. Cédric LATTUADA, M. Guy LECOMTE, M. Thierry LECONTE, M. Eric LEGER, M. Antoine LEMAIRE, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Frédéric LEPAN, M. Alain LEQUART, Mme Maryse LEQUEUX, M. Jean-Yves LEROY, M. Alain LESCOUET, M. Jean LETISSIER, Mme Jocelyne LHOTEL, M. Pierre LHOTTE, Mme Jacqueline LOPATA, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, Mme Catherine MALAISE, Mme Nathalie MALMBERG, M. Eric MALTOT, M. Nicolas MARANDON, Mme Véronique MARCHET, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, Monsieur Jean-Claude MAUDUIT, M. Tarik MAZOUJ, M. Philippe MERIAUX, M. Guillaume MICHAUX, M. Alain MICHELON, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. Guy MOUCHEL, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, Mme Anne MOYAT, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, Mme Karine NICAISE-DUFLOT, M. Franck NOEL, Mme Claudine NORMAND, M. Roger PARIS, Mme Annie PERRARD, M. Michel PETERMANN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Francis PINON, M. Jean-Pierre PINON, M. Claude PIQUARD, Mme Sylvie PORET, Mme Aline POUDRAS, Mme Valérie PRILLIEUX, M. Eric QUENARD, M. Pierre REANT, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, M. Jean-Pierre RONSEAUX, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAUX, Mme Monique ROUSSEL, M. Jean-Marc ROZE, M. Nicolas RULLAND, M. Christophe SACRE, Mme Silvana SAHO-NUZZO, M. Philippe SALMON, M. Antoine SANCHEZ, M. Alphonse SCHWEIN, M. André SECONDE, M. Michel SIGRE, M. Patrick SIMON, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Philippe SOTER, M. Michel SUPLY, M. André TETENOIRE, Mme Marie THOMAS, M. Alain TOLLEC, M. Christian TREMLET, M. Gérard TROCMEZ, M. Alexandre TUNC, M. Daniel VAQUETTE, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Eric VERDEBOUT, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Claude VIGNON, Mme Nathalie VITU, M. Alain WANSCHOOR, M. Gilles WERQUIN

Secrétaire :

Cédric CHEVALIER

Vice Secrétaire :

Francky CARON

Après avoir installé M. Michel PETERMANN, nouveau conseiller communautaire de Boult-sur-Suipe en remplacement de M. Laurent COMBE,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

CC-2018-285 : Procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 novembre 2018
Approbation

d'adopter le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2018.

Étaient excusé(s) : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Alban DOMINICY, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAULT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEME, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Catherine MALAISE par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 173, Contre : 0, Abstention : 2, NPPV : M. Xavier AUGUSTE, M. François BARONNET, M. Bruno COCHEME, M. Alain DE CEULENEER, M. Franck GUREGHIAN, M. André HUBERT, M. Jean-Paul LEMOINE, M. Jean-Claude MAUDUIT

CC-2018-286 : Budget primitif 2019

de fixer pour les immobilisations acquises ou issues de transferts de travaux à compter du 1^{er} janvier 2018, les règles suivantes :

- les durées d'amortissement des immobilisations par catégorie de biens,
 - le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations sont considérées de faible valeur est fixée à 500 €, amortissable sur un an, conformément aux dispositions de la M14,
 - la sortie de l'actif des biens de faible valeur est effectuée annuellement, conformément aux dispositions de l'instruction M14, sur la base d'un état produit par l'ordonnateur et transmis au Comptable du Trésor Public,
 - la mise à la réforme des biens est effectuée sur la base d'un état produit par l'ordonnateur et transmis au Comptable du Trésor Public,
 - d'amortir les biens issus de structures intercommunales, syndicats fusionnés et de transferts de compétences, sur la durée résiduelle de leur plan d'amortissement initial et dans la limite des durées fixées pour la collectivité par catégorie de biens,
- de recourir, comme modalités d'adoption des budgets primitifs, à un vote par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres, d'adopter les budgets primitifs 2019 et leurs annexes ci-après :

Budget principal.

Budgets annexes des Ordures ménagères, des Transports publics de personnes, de l'Eau potable, de l'Assainissement, du Service public d'assainissement non collectif, du Camping de Val-de-Vesle, du Phare de Verzenay, de la MARPA de Pargny-lès-Reims, du Pôle multiservices de Ville en Tardenois, du Développement économique - bail commercial de Muizon, de la Zone artisanale de Poilly, de la ZAC de Bezannes, du Parc d'activités de la Malle, du Parc d'activités de la Husselle, du Parc d'activités Pierre de Coubertin, de la Zone d'activités du Val des Bois, des Zones d'activités économiques de Pontfaverger-Moronvilliers, de l'Archéologie, de la Boucle locale des télécommunications (aménagement numérique),

de reprendre partiellement sur le budget de la zone artisanale de Poilly la provision pour risque d'un montant de 6 249,07 € en recettes de fonctionnement sur l'article 7815 (chapitre 042) et en dépenses d'investissement sur l'article 15182 (chapitre 040), d'autoriser, conformément à l'article L.2224-2 du CGCT, le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe des transports publics de personnes pour un montant prévisionnel de 13 983 120 € correspondant au montant inscrit au budget primitif,

d'autoriser le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe du Phare de Verzenay pour un montant prévisionnel de 109 220 € correspondant au montant inscrit au budget primitif,

de fixer les montants prévisionnels des remboursements de mises à disposition des services pour l'année 2019 à :

- 22 990 106 € pour les services de la Communauté urbaine au profit de la Ville de Reims,

- 3 297 054 € pour les services de la Ville de Reims au profit de la Communauté urbaine,

de fixer les montants prévisionnels des flux comptables inter budgets pour 2019.

de reconduire les dispositions de la délibération n° CC-2017-32 du 19 janvier 2017 relative aux emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction,

de reconduire la participation financière de l'employeur aux repas pris par les agents communautaires au restaurant municipal de la Ville de Reims,

de reconduire les dispositions de la délibération n° CC-2017-33 du 19 janvier 2017 relative à l'attribution des véhicules de fonction,

d'accepter le transfert en pleine propriété, par voie d'apport en nature, du Sirtom du Laonnois de biens.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LÉCONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT

Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAULT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT

Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAUX, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN

Votes : Pour : 167, Contre : 12, Abstention : 1, NPPV : M. Raymond AYALA, Mme Michelle LARRERE, M. Pierre BENOIT, M. Jean-Pierre RONSEAUX

CC-2018-287 : Autorisations de programme

de procéder à l'ouverture des autorisations de programme,

de procéder à la révision du montant des autorisations de programme et de leur dénomination,

de procéder à la clôture des autorisations de programme, du fait de la finalisation des opérations concernées,

d'adopter l'ensemble des dépenses réelles d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) du budget principal (hors échanges fonciers et avances forfaitaires) et des budgets annexes de l'eau potable, de l'assainissement, des transports, des ordures ménagères, de l'archéologie, de la boucle locale de télécommunications, du camping de Val-de-Vesle, du Phare de Verzenay, de la MARPA de Pargny-les-Reims, du pôle multi-services de Ville-en-Tardenois, du bail commercial de Muizon et de la zone artisanale de Poilly, sous la forme d'autorisations de programme et de CP.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LÉCONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT

Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAULT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT

Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAUX, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN

Votes : Pour : 176, Contre : 0, Abstention : 2, NPPV : Bruno ARISTON, Victor BARBOSA, Jean-Claude CLADEL, Michel HUTASSE, Michel PETERMANN, Alexandre TUNC

CC-2018-288 : Commission locale d'évaluation des charges transférées **Attributions de compensation définitives 2018** **Attributions de compensation provisoires 2019**

de prendre acte de l'adoption du rapport de la CLECT issu de la réunion du 12 septembre 2018, de fixer les attributions de compensation définitives des communes de la Communauté urbaine du Grand Reims au titre de l'année 2018 de la manière suivante :

Communes	Attributions de compensation définitive 2018 en €
Anthenay	-11 308
Aouigny	121
Arcis-Le-Ponsart	-74 566
Auberive	-48 004
Aubilly	-13 415
Aumenancourt	-204 855
Baslieux-Les-Fismes	-75 654
Bazancourt	617 825
Beaumont-Sur-Vesle	-105 000
Beine Nauroy	-135 938
Bermericourt	-32 892
Berru	-23 771
Betheniville	-134 474
Betheny	130 080
Bezannes	181 031
Billy-Le-Grand	-20 037
Bligny	-20 841
Bouilly	-42 777
Bouleuse	-11 370
Boult-Sur-Suippe	-254 291
Bourgogne-Fresnes	-171 032
Bouvancourt	-67 440
Branscourt	-56 965
Breuil/Vesle	-55 733
Brimont	-84 204
Brouillet	-15 608
Caurel	5 217
Cauroy-Les-Hermonville	-62 566
Cernay-Les-Reims	243 178
Chalons-Sur-Vesle	-24 233
Chambrecy	-29 546
Chamery	-73 824
Champfleury	127 791
Champigny	102 735
Chaumuzy	-47 363
Chenay	-33 647
Chigny-Les-Roses	-108 858

Cormicy	-266 927
Cormontreuil	1 188 928
Coulommès La Montagne	-61 149
Courcelles Sapicourt	-73 363
Courcy	-133 278
Courlandon	-41 259
Courmas	-39 939
Courtagnon	-22 139
Courville	-78 060
Crugny	-113 175
Cuisles	-20 706
Dontrien	-40 283
Ecueil	-89 183
Époye	-76 503
Faverolles-Et-Coemy	-90 377
Fismes	-550 446
Germigny	-40 324
Gueux	42 917
Hermonville	-315 774
Heutregiville	-80 300
Hourges	-21 166
Isles-Sur-Suippe	2 145
Janvry	-22 329
Jonchery Sur Vesle	-417 069
Jonquery	-23 299
Jouy Les Reims	-52 455
Lagery	-21 372
Lavannes	-8 956
Les Mesneux	-114 285
Lhery	10 440
Loivre	-233 388
Ludes	-120 837
Magneux	-43 705
Mailly-Champagne	-158 085
Marfaux	-16 837
Merfy	-164 322
Méry Premecy	-5 745
Montbre	-41 997
Montigny-Sur-Vesle	-96 852
Mont-Sur-Courville	-27 584
Muizon	48 511
Nogent-L'Abbesse	-76 097
Olizy	-24 195
Ormes	323 190
Pargny Les Reims	-90 761
Petites-Loges	59 207
Pevy	-62 654

Poilly	10 906
Pomacle	83 749
Pontfaverger-Moronvilliers	-292 244
Pouillon	-102 958
Pourcy	-32 130
Prosnes	-80 787
Prouilly	-120 625
Prunay	82 599
Puisieux	-14 256
Reims	23 115 003
Rilly-La-Montagne	-140 153
Romain	-58 464
Romigny	-14 351
Rosnay	-60 353
Sacy	-91 208
Saint Brice Courcelles	2 473 224
Saint Euphrase Et Clarizet	-44 595
Saint-Etienne-Sur-Suippe	-58 112
Saint-Gilles	-50 716
Saint-Hilaire-Le-Petit	-34 436
Saint-Leonard	52 681
Saint-Martin-L'Heureux	-17 516
Saint-Masmes	-89 150
Saint-Souplet-Sur-Py	-29 137
Saint-Thierry	-121 456
Sarcy	-36 100
Savigny-Sur-Ardres	-40 966
Selles	-53 955
Sept Saulx	-73 468
Sermiers	-133 525
Serzy-Et-Prin	-41 257
Sillery	335 598
Taissy	274 667
Thil	-61 215
Thillois	-109 116
Tinqueux	39 740
Tramery	-5 995
Trepail	-103 035
Treslon	-44 075
Trigny	-73 945
Trois-Puits	-10 049
Unchair	-38 608
Val-De-Vesle	184 573
Vandeuil	-38 852
Vaudemange	-45 657
Vaudesincourt	-26 869

Ventelay	-47 266
Verzenay	-168 234
Verzy	-187 745
Ville En Tardenois	-123 259
Villedommange	-57 453
Ville-En-Selve	-54 986
Villers-Allerand	-108 491
Villers-Aux-Noeuds	-17 979
Villers-Franqueux	-59 318
Villers-Marmery	-97 503
Vrigny	-7 897
Warmeriville	-431 640
Witry-Les-Reims	-548 106

de fixer les attributions de compensation provisoires 2019 suivantes :

Commune	Attributions de compensation provisoire 2019 en €
Anthenay	-11 308
Aougny	121
Arcis-Le-Ponsart	-74 566
Auberive	-48 004
Aubilly	-13 415
Aumenancourt	-204 855
Baslieux-Les-Fismes	-78 831
Bazancourt	617 825
Beaumont-Sur-Vesle	-105 000
Beine Nauroy	-126 073
Bermericourt	-32 892
Berru	-19 397
Betheniville	-134 474
Betheny	130 080
Bezannes	181 031
Billy-Le-Grand	-20 037
Bligny	-20 841
Bouilly	-42 777
Bouleuse	-11 370
Boult-Sur-Suipe	-254 291
Bourgogne-Fresnes	-155 511
Bouvancourt	-68 767
Branscourt	-56 965
Breuil/Vesle	-60 861
Brimont	-84 204
Brouillet	-15 608
Caurel	10 676
Cauroy-Les-Hermonville	-62 566
Cernay-Les-Reims	243 178

Chalons-Sur-Vesle	-24 233
Chambrecy	-29 546
Chamery	-73 824
Champfleury	127 791
Champigny	102 735
Chaumuzy	-47 363
Chenay	-33 647
Chigny-Les-Roses	-108 858
Cormicy	-266 927
Cormontreuil	1 188 928
Coulommes La Montagne	-61 149
Courcelles Sapicourt	-73 363
Courcy	-133 278
Courlandon	-45 441
Courmas	-39 939
Courtagnon	-22 139
Courville	-98 585
Crugny	-137 779
Cuisles	-20 706
Dontrien	-40 283
Ecueil	-89 183
Epoye	-76 503
Faverolles-Et-Coemy	-90 377
Fismes	-949 643
Germigny	-40 324
Gueux	42 917
Hermonville	-315 774
Heutregiville	-80 300
Hourges	-21 978
Isles-Sur-Suipe	2 145
Janvry	-22 329
Jonchery Sur Vesle	-477 579
Jonquery	-23 299
Jouy Les Reims	-52 455
Lagery	-21 372
Lavannes	-4 023
Les Mesneux	-114 285
Lhery	10 440
Loivre	-233 388
Ludes	-120 837
Magneux	-47 768
Mailly-Champagne	-158 085
Marfaux	-16 837
Merfy	-164 322
Mery Premecy	-5 745
Montbre	-41 997
Montigny-Sur-Vesle	-105 074

Mont-Sur-Courville	-33 066
Muizon	48 511
Nogent-L'Abbesse	-72 217
Olizy	-24 195
Ormes	323 190
Pargny Les Reims	-90 761
Petites-Loges	59 207
Pevy	-65 156
Poilly	10 906
Pomacle	87 728
Pontfaverger-Moronvilliers	-292 244
Pouillon	-102 958
Pourcy	-32 130
Prosnes	-80 787
Prouilly	-131 067
Prunay	82 599
Puisieux	-14 256
Reims	22 958 632
Rilly-La-Montagne	-140 153
Romain	-61 021
Romigny	-14 351
Rosnay	-60 353
Sacy	-91 208
Saint Brice Courcelles	2 473 224
Saint Euphrase Et Clarizet	-44 595
Saint-Etienne-Sur-Suipe	-58 112
Saint-Gilles	-50 716
Saint-Hilaire-Le-Petit	-34 436
Saint-Leonard	52 681
Saint-Martin-L'Heureux	-17 516
Saint-Masmes	-89 150
Saint-Souplet-Sur-Py	-29 137
Saint-Thierry	-121 456
Sarcy	-36 100
Savigny-Sur-Ardres	-40 966
Selles	-53 955
Sept Saulx	-73 468
Sermiers	-133 525
Serzy-Et-Prin	-41 257
Sillery	335 598
Taissy	274 667
Thil	-61 215
Thillois	-109 116
Tinqueux	39 740
Tramery	-5 995
Trepail	-103 035
Treslon	-44 075

Trigny	-73 945
Trois-Puits	-10 049
Unchair	-39 898
Val-De-Vesle	184 573
Vandeuil	-42 672
Vaudemange	-45 657
Vaudesincourt	-26 869
Ventelay	-50 387
Verzenay	-168 234
Verzy	-187 745
Ville En Tardenois	-123 259
Villedommange	-57 453
Ville-En-Selve	-54 986
Villers-Allerand	-108 491
Villers-Aux-Noeuds	-17 979
Villers-Franqueux	-59 318
Villers-Marmery	-97 503
Vrigny	-7 897
Warmeriville	-431 640
Witry-Les-Reims	-497 267

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRault par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 177, Contre : 0, Abstention : 4, NPPV : Jean-Louis FARARD, Martine JOLLY, Christian LAPOINTE

CC-2018-289 : Tarifs des services communautaires 2019

de fixer, pour l'année 2019, les tarifs des services publics.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRault par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 176, Contre : 0, Abstention : 2, NPPV : M. Bruno ARISTON, M. Raymond AYALA, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Aude GUILLEMIN, M. Michel HUTASSE, M. Christian LAPOINTE

CC-2018-290 : Conventions de mutualisation de services entre la Communauté urbaine du Grand Reims et les communes membres

d'instituer des services communs et d'en assurer la gestion, conformément aux dispositions de l'article L.5211- 4-2 du CGCT, avec le CCAS de la ville de Reims, d'instituer des services communs et d'en assurer la gestion, conformément aux dispositions de l'article L.5211- 4-2 du CGCT, avec les communes suivantes : Witry-les-Reims, Rosnay, Hourges, Cauroy-les-Hermonville, Bazancourt, Mailly Champagne, Rilly-la-Montagne, d'adhérer aux services communs, conformément aux dispositions dérogatoires de l'article L.5211-4-2 du CGCT, gérés par les communes suivantes : Beine Nauroy, Berru, Bourgogne, Caurel, Lavannes, Nogent l'Abbesse, Pomaclé, Witry-les-Reims, Chamery, Jouy-les-Reims, Les Mesneux, Muizon, Pargny-les-Reims, Rosnay, Serriers, Villedommange, Crugny, Fismes, Jonchery, Prouilly, Bermericourt, Brimont, Cauroy-les-Hermonville, Cormicy, Courcy, Hermonville, Loivre, Merfy, Pouillon, Saint-Thierry, Thil, Villers-Franqueux, Bezannes, Tinquieux, Pontfaverger, Auménancourt, Bazancourt, Boulst-sur-Suipe, Isles-sur-Suipe, Warmeriville, Beaumont-sur-Vesle, Ludes, Mailly Champagne, Rilly-la-Montagne, Sept-Saulx, Trépail, Val-de-Vesle, Vaudemange, Verzenay, Verzy, Villers-Marmery, Villers-Allerand d'approuver les conventions et leurs annexes ayant pour objet de définir les modalités de création et de mise à disposition des services communs, d'approuver les conventions de mises à disposition de services ascendantes en vertu desquelles les communes suivantes mettent à disposition de la communauté urbaine, les services ou parties de services nécessaires à l'exercice des compétences qui lui sont dévolues : Baslieux-les-Fismes, Hourges, Pévy, Hermonville, Saint-Thierry, Auménancourt, Bazancourt, Warmeriville, Chigny-les-Roses, Les Petites Loges, Mailly Champagne, Verzy d'autoriser Madame la Présidente, à signer ces conventions et tout document afférent à la mise en œuvre de la mutualisation des services.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISE par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 176, Contre : 0, Abstention : 2, NPPV : Bruno ARISTON, Guy DELONG, Laurence DEPLAINE, Richard FERNANDEZ, Martine JOLLY, Alphonse SCHWEIN

CC-2018-291 : Convention de services comptable et financier

d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de services comptable et financier, avec la Direction Départementale des Finances Publiques de la Marne et le Centre des Finances Publiques de Reims Municipale, pour les années 2019 à 2021.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISE par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN

Votes : Pour : 168, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : M. Bruno ARISTON, M. Raymond AYALA, M. Jean-Claude CLADEL, M. Dominique DECAUDIN, M. René DESSAINT, M. Claude DOREAU, M. Damien GIRARD, M. Jean-Jacques GOUALT, M. Jean-Claude MEUNIER, M. Michel HUTASSE, Mme Maryse LEQUEUX, M. Pascal LORIN, M. Patrice MOUSEL, M. Pierre BENOIT, M. Philippe SALMON, M. Alphonse SCHWEIN

CC-2018-292 : Fonds de soutien aux investissements communaux Attribution

d'attribuer aux communes aux communes ayant déposé un dossier de demande au titre du fonds de soutien aux investissements communaux un fonds de concours tel qu'annexé, d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions d'attributions de fonds de concours afférentes.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISE par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 176, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : Bruno ARISTON, Thierry BRIANÇON, Jean-Claude CLADEL, Claude DOREAU, André HUBERT, Alain TOULLEC, Daniel VAQUETTE, Claude VIGNON

CC-2018-293 : Pacte offensive croissance emploi Signature avec la Région Grand Est

d'autoriser Madame la Présidente à signer le Pacte Offensive Croissance Emploi avec la Région Grand Est.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISE par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 180, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : Thierry BRIANÇON, Jean-Claude CLADEL, Dominique DECAUDIN, Jean-Claude PHILIPOT

CC-2018-294 : Association Initiative Marne Pays Rémois Convention cadre partenariale 2019-2020

d'autoriser Madame la Présidente à signer une convention cadre avec l'association Initiative Marne Pays Rémois pour les années 2019 et 2020.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT

Etaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 177, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : M. Xavier AUGUSTE, M. Daniel CHARTIER, M. Bertrand DUC, M. Michel HUTASSE, Mme Martine JOLLY, Mme Christiane LASSEAU, M. Alexandre TUNC

CC-2018-295 : Aides financières au patrimoine naturel

d'autoriser Madame la Présidente à attribuer les subventions d'investissement suivantes :

- 3 140,76 € à la commune d'Hermonville pour la création d'un sentier pédagogique,
- 16 667 € à la commune de Sillery pour l'aménagement d'une zone naturelle,
- 2 280 € à la commune de Cormicy pour le confortement de la diversité biologique.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 174, Contre : 1, Abstention : 0, NPPV : M. Franck BAILLY, M. Jean-Claude CLADEL, M. Bruno COCHEME, Mme Aude GUILLEMIN, M. Jean-Louis FARARD, M. Christian LAPOINTE, M. Frédéric LEPAN, Mme Christiane LASSEAU, M. Michel SUPLY

CC-2018-296 : Plan climat air énergie de la Communauté urbaine du Grand Reims Modalités d'élaboration et de concertation

d'initier la démarche de Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté urbaine du Grand Reims,

d'en adopter les modalités d'élaboration et de concertation,

d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ayant pour objet d'atteindre des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques,

d'autoriser Madame la Présidente à rechercher tous les partenariats possibles relatifs à l'élaboration du PCAET et d'en signer les conventions afférentes.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 173, Contre : 0, Abstention : 2, NPPV : Franck BAILLY, Jean-Claude CLADEL, Laurence DELVINCOURT, Jean-Pierre FORTUNÉ, Damien GIRARD, Stéphane GOMBAUD, Serge HIET, Yannick KERHARO, Laure MILLER

CC-2018-297 : Projet AZHUREV

Contrat de collaboration

d'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat de collaboration avec le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour le compte de l'Université de Lorraine et du Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (LRGP).

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 177, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : M. Jean-Claude CLADEL, M. Claude DOREAU, M. Jean-Louis FARARD, Mme Martine JOLLY, M. Jean MARX, M. Pierre BENOIT, M. André TETENOIRE

CC-2018-298 : Attribution de subventions

d'attribuer les subventions permettant d'assurer le fonctionnement et les actions des structures désignées en annexe.

Les subventions seront versées en une seule fois sauf autres dispositions figurant dans les différentes notifications de subventions.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 176, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : M. Bruno ARISTON, M. Franck BAILLY, M. Thierry BRIANCON, M. David CHATILLON, M. Jean-Claude CLADEL, M. Christian LAPOINTE, M. Jean-Pierre RONSEAU / Amicale des sapeurs-pompiers volontaires de Champagne Vesle : Mme Annie PERRARD, M. Yannick KERHARO

CC-2018-299 : Admission en non valeur

de donner décharge à Monsieur le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Reims Municipale et d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables dont les montants s'élèvent à 1 197,37 € TTC pour le budget principal, 33 723,58 € HT pour le budget eau, 42 469,35 € HT pour le budget assainissement, et 933,83 € HT pour le budget ordures ménagères.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François

MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVIN COURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 180, Contre : 0, Abstention : 2, NPPV : Jean-Claude CLADEL, Martine JOLLY

CC-2018-300 : Créances éteintes

d'admettre, en créances éteintes, les montants de 12 627,51 € TTC pour budget principal, 10 489,25 € HT pour le budget eau, et 13 656,84 € HT pour le budget assainissement.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVIN COURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 180, Contre : 0, Abstention : 2, NPPV : Jean-Claude CLADEL, Martine JOLLY

CC-2018-301 : Organismes extérieurs Établissements scolaires - commissions thématiques Désignations - modification

de désigner Monsieur Michel HUTASSE en qualité de membre de la commission Développement des territoires, en remplacement de Monsieur Yannick DUCHATEL,
de désigner Monsieur Claude PIQUARD en qualité de membre titulaire du Conseil d'administration du collège Saint-Remi de Reims, en remplacement de Madame Valérie BEAUVAIS,
de désigner Monsieur Jean-Louis LANDRAGIN en qualité de délégué au sein du Syndicat des eaux de Fismes, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre DIEU,
de désigner Monsieur Stéphane LANG en qualité de délégué titulaire (T19) au sein du Syndicat intercommunal d'Energies de la Marne, en remplacement de Monsieur Jean-Marc ROZE,
de désigner Monsieur Jean-Marc ROZE en qualité de délégué suppléant (S19) au sein du Syndicat intercommunal d'Energies de la Marne, en remplacement de Monsieur Stéphane LANG,
de renoncer, à l'unanimité, au scrutin secret pour ces désignations.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVIN COURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 166, Contre : 0, Abstention : 7, NPPV : M. Raymond AYALA, Mme Saïda BERTHELOT, M. Conrad CHER, M. Jean-Louis FARARD, M. Michel HUTASSE, M. Christian LASSALLE, Mme Christiane LASSEAUX, M. Cédric LATTUADA, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Pierre BENOIT, M. Alexandre TUNC

CC-2018-302 : Programme Local de l'Habitat de la Communauté urbaine du Grand Reims Période 2019-2024 Projet

d'arrêter le projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté urbaine du Grand Reims,

couvrant la période 2019-2024,
de solliciter l'avis de chaque Conseil municipal des communes de la Communauté urbaine du Grand Reims et du Conseil de développement de la Communauté urbaine du Grand Reims, sur le projet de PLH ainsi arrêté.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVIN COURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 170, Contre : 1, Abstention : 2, NPPV : Bruno ARISTON, Raymond AYALA, Thierry BRIANÇON, Conrad CHER, Jean-Claude CLADEL, Claude DOREAU, Anne-Marie GERMAIN, Stéphane JOLY, Alexandre TUNC, Claude VIGNON, Gilles WERQUIN

CC-2018-303 : Accession sociale et accession à prix maîtrisé à la propriété Dispositif financier d'accompagnement Avenant 2

d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat permettant d'intégrer le promoteur ELGEA au dispositif.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVIN COURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 177, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : Eric AMMEUX, David CHATILLON, Conrad CHER, Martine JOLLY, Pascal LORIN, François MOURRA

CC-2018-304 : Charte entreprises et quartiers du Grand Reims Approbation

d'approuver la charte « Entreprises et Quartiers » de Reims,
d'autoriser Madame la Présidente à signer la charte « Entreprises et Quartiers » du Grand Reims, ainsi que les conventions individuelles d'application et tout autre document lié à la bonne conduite de cette démarche partenariale.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul

LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISE par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 177, Contre : 1, Abstention : 2, NPPV : Conrad CHER, Nicole CHOVEL, Damien GIRARD, Claude VIGNON

CC-2018-305 : Commune de Saint-Souplet-sur-Py
Modification de la carte scolaire

de solliciter auprès du Directeur académique des services de l'Education nationale, une modification du périmètre de la carte scolaire de l'école de Dontrien, qui consiste à l'élargir à la commune de Saint-Souplet-sur-Py pour permettre ainsi aux élèves d'être rattachés au pôle scolaire de Dontrien, à compter de la rentrée scolaire 2019-2020.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAULT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISE par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 175, Contre : 1, Abstention : 1, NPPV : Bruno ARISTON, Thierry BRIANÇON, Conrad CHER, Willy DUBOS, Stéphane GOMBAUD, Alexandre TUNC, Daniel VAQUETTE

CC-2018-306 : Projet Educatif Territorial (PEDT)
Plan du Mercredi
Convention

d'autoriser Madame la Présidente à signer, avec l'Etat, la CAF, l'Education Nationale et les associations partenaires :

- la convention générale du Projet Educatif Territorial fixant notamment les principes fondamentaux liés au Plan mercredi,
- la convention dite Charte Qualité - Plan mercredi.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAULT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISE par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 177, Contre : 1, Abstention : 1, NPPV : M. Bruno ARISTON, M. Raymond AYALA, M. Dominique DECAUDIN, M. Jean-Claude MEUNIER, Mme Christiane LASSEAU

CC-2018-307 : Pôle Champagne Vesle
Associations Le Temps des Copains, Le Goutatou et Les 8 Villages
Conventions d'objectifs

d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions relatives à la réalisation d'actions de loisirs sur le temps périscolaire et le temps extrascolaire répondant aux besoins des familles des 33 communes du pôle Champagne Vesle avec :

- l'association Le Temps des Copains de Sermiers/Chamery,
 - l'association Le Goutatou de Pargny les Reims,
 - l'association Les 8 Villages à Rosnay,
- d'attribuer les subventions de 25 000 € pour l'association Le Temps des Copains, de 60 000 € pour l'association Le Goutatou et 35 000 € pour l'association Les 8 Villages pour l'année 2019.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAULT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISE par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 177, Contre : 1, Abstention : 1, NPPV : M. Bruno ARISTON, M. Raymond AYALA, M. Dominique DECAUDIN, M. Jean-Claude MEUNIER, Mme Christiane LASSEAU / Le Goutatou : Mme Sylvie PORET

CC-2018-308 : Pôle Beine Bourgogne
Associations Espace Loisirs, Etoile des Jeunes, Les Marmousets
Conventions d'objectifs

d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions relatives à l'organisation d'accueils de loisirs sur le temps périscolaire du mercredi avec :

- l'association Espace Loisirs (Witry-lès-Reims),
- l'association l'Etoile des Jeunes (Bourgogne-Fresne),
- l'association les Marmousets (Beine-Nauroy).

d'attribuer les subventions pour un montant total :

de 7 800 € à l'association Espace Loisirs, 3 775 € à l'association l'Etoile des Jeunes et 7 000 € à titre exceptionnel à l'association les Marmousets.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAULT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISE par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 177, Contre : 1, Abstention : 1, NPPV : M. Bruno ARISTON, M. Raymond AYALA, M. Dominique DECAUDIN, M. Jean-Claude MEUNIER, Mme Christiane LASSEAU

CC-2018-309 : Pôle Beine Bourgogne
Festival Escalpadés et animations en milieu scolaire
Espace loisirs
Attribution de subvention
Convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2020

d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2020 avec l'association Espace Loisirs.

d'attribuer à l'association Espace Loisirs une subvention annuelle d'un montant de 48 430 €.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 173, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : M. Francis BLIN, M. Conrad CHER, M. Damien GIRARD, M. Serge HIET, M. Frédéric LEPAN, M. Pascal LORIN, M. Tarik MAZOUJ, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Pierre BENOIT, M. Jean-Pierre RONSEAU

**CC-2018-310 : Commune de Pontfaverger-Moronvilliers
Renouvellement de la convention de fourniture de repas en liaison chaude
par le Collège Pierre de Souverville pour les enfants des écoles maternelle
et primaire**

d'autoriser Madame la Présidente à signer avec le Département les conventions annuelles 2018 et 2019.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 177, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : Franck BAILLY, Victor BARBOSA, Jean-Claude CLADEL, Richard FERNANDEZ, Frédéric LEPAN, Tarik MAZOUJ, Gilles WERQUIN

**CC-2018-311 : Médiathèque intercommunale de Courlandon
3ème nuit de la lecture
Jeu concours
Règlement**

d'adopter le règlement du jeu concours à destination du jeune public, d'attribuer 10 chèques Lire d'une valeur totale de 100 € aux lauréats du concours.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 178, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : M. Jean-Claude CLADEL, M. Serge HIET, Mme Martine JOLLY, M. Frédéric LEPAN, Mme Christiane LASSEAUX, M. Jean-Pierre PINON

**CC-2018-312 : Office de tourisme du Grand Reims
Convention cadre 2019-2022**

d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention cadre avec l'Office de Tourisme du Grand Reims pour les années 2019-2022.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 148, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : Bruno ARISTON, Raymond AYALA, Valérie BEAUVAIS, Patrick BEDEK, Jean-Pierre BELFIE, Pierre BENOIT, Saïda BERTHELOT, Thierry BRIANCON, Luc BZDAK, David CHATILLON, Jean-Claude CLADEL, Catherine COUTANT, Dominique DECAUDIN, Alban DOMINICY, Touria DOUAH, Kim DUNTZE, Nadine FERON, Serge HIET, Pascal LABELLE, Bernard LANDUREAU, Stéphane LANG, Christian LASSALLE, Frédéric LEPAN, Jocelyne LHOTTE, Nathalie MALMBERG, Tarik MAZOUJ, Guillaume MICHAUX, Patrice MOUSEL, Jean-Claude PHILIPOT, Jean-Pierre PINON, Arnaud ROBINET, Jean-Pierre RONSEAU, Mario ROSSI, Philippe SALMON, Philippe SOTER, Catherine VAUTRIN

**CC-2018-313 : Vente de Champagne Phare de Verzenay
Convention de vente pour compte de tiers**

d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'autorisation de vente de champagne, pour compte de tiers, avec les différents vignerons pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, de fixer les frais de gestion à 15% sur les recettes facturées par la Communauté urbaine du Grand Reims pour le compte de tiers.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 173, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : M. Thierry BRIANCON, M. Luc BZDAK, Mme Valérie CHAUMET, M. Jean-Claude CLADEL, M. Claude DOREAU, M. Didier HOUELET, M. Victor BARBOSA, M. Christian LAPOINTE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Christiane LASSEAUX, M. Pierre BENOIT

**CC-2018-314 : Etat des emplois
Modifications**

de modifier l'état des emplois comme suit :
de transformer, dans le cadre de la gestion des emplois et des compétences en vue de l'accompagnement des agents à une évolution de carrière, suite à la procédure des promotions internes :
- à la direction des finances, contrôle de gestion, achat et qualité, un poste d'adjoint administratif en poste de rédacteur en vue de nommer son occupant dont les missions relèvent de la catégorie B,
- à la direction de l'eau et de l'assainissement, au service clients et gestion financière, un poste

d'adjoint administratif en poste de rédacteur en vue de nommer son occupant qui exerce des missions de catégorie B,

- à la direction de l'eau et de l'assainissement, au service exploitation des réseaux AEP/EUP, un poste d'adjoint technique en poste d'agent de maîtrise en vue de nommer son occupant, dont le niveau de responsabilités correspond à ce cadre d'emplois,
- au centre de coopération, conseil et coordination (C3C) ressources, un poste de rédacteur en poste d'attaché en vue de nommer un agent dont l'évolution des missions et des responsabilités lui permet d'occuper un poste de catégorie A,
- à la direction des moyens généraux et mobiles, un poste de technicien en poste d'ingénieur, au service des moyens mobiles affectés, à la suite de l'évolution des missions et des responsabilités de son occupant,
- à la direction des moyens généraux et mobiles, un poste d'adjoint administratif en poste de rédacteur en vue de nommer son occupant, dont l'évolution hiérarchique lui permet d'occuper un poste de ce cadre d'emplois,
- à la direction des déchets et de la propreté, au service collecte des déchets et animation, un poste d'adjoint technique en poste d'agent de maîtrise dont l'occupant assure des responsabilités d'encadrement intermédiaire au niveau des équipes de pré-collecte des déchets,
- à la direction des déchets et de la propreté, au pôle déchets Est, un poste d'adjoint technique en poste d'agent de maîtrise en vue de nommer un agent qui occupe un poste d'encadrant intermédiaire chargé du suivi et du contrôle des déchèteries, des prestataires et des conducteurs « ampliroll »
- à la direction des déplacements et des études sur les espaces publics, un poste d'adjoint technique en poste d'agent de maîtrise en vue de nommer un agent dont la spécificité des missions lui permet d'occuper un poste de ce grade,
- à la direction des finances et des études sur les espaces publics, un poste de technicien en poste d'ingénieur en vue de la nomination d'un agent dont l'évolution du poste en chef de projet lui permet d'accéder à un grade de catégorie A,
- à la direction de la voirie, circulation et éclairage, un poste d'agent de maîtrise en poste de technicien en vue de promouvoir son occupant dont les missions de responsable du secteur éclairage relèvent de la catégorie B,
- à la direction de l'événementiel et de la communication managériale, un poste de rédacteur en poste d'attaché en vue de nommer son occupant dont les missions relèvent de la catégorie A,
- au pôle territorial Beine-Bourgogne, un poste d'adjoint technique en poste d'agent de maîtrise, en vue de nommer son occupant dont le niveau de responsabilités relève de ce cadre d'emplois,
- à la direction de la communication, un poste d'adjoint technique en poste d'agent de maîtrise en vue de nommer son occupant dont les missions relèvent de ce cadre d'emplois,

d'autoriser la signature d'un contrat sur la base de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour le recrutement :

- à la direction des finances, contrôle de gestion, achat et qualité, d'un responsable fiscalité dotations, sur un poste vacant existant au tableau des emplois figurant à l'annexe 1. Cet emploi existant au tableau des emplois devrait être pourvu par voie statutaire. Cependant, compte tenu de la nature même des fonctions exercées et en raison de l'absence de candidatures de titulaires adaptées, malgré la publicité de la vacance d'emploi, le recrutement sur ledit emploi s'effectuera par voie contractuelle sur la base de l'indice majoré, en vigueur à la date de la présente délibération, du 3^e échelon du grade d'attaché territorial avec un régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,
- à la direction des ressources humaines, pour le service emplois, compétences et parcours professionnels, d'un adjoint au chef de service, sur un poste vacant existant au tableau des emplois figurant à l'annexe 1. Cet emploi existant au tableau des emplois devrait être pourvu par voie statutaire. Cependant, compte tenu de la nature même des fonctions exercées et en raison de l'absence de candidatures de titulaires adaptées, malgré la publicité de la vacance d'emploi, le recrutement sur ledit emploi s'effectuera par voie contractuelle sur la base de l'indice majoré, en vigueur à la date de la présente délibération, du 1^{er} échelon du grade d'attaché territorial avec un régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,

de transformer, à la direction des moyens généraux et mobiles, au service gestion et aménagement du poste de travail, un poste d'agent de maîtrise vacant en poste de rédacteur en vue du recrutement d'un agent dont les missions relèvent de la catégorie B,

de créer, par voie de transfert de la Ville de Fismes et du Syndicat intercommunal périscolaire de

l'école de Courlandon, au sein de la Communauté urbaine du Grand Reims - pôle Fismes, Ardre et Vesle -, dans le cadre de la compétence périscolaire, à compter du 1^{er} janvier 2019, les emplois suivants :

- 2 postes d'adjoint technique à temps incomplet
- 6 postes d'adjoint technique à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique à temps incomplet pourvu par un agent en CDI,

de transformer, dans le cadre de ce transfert, un poste d'adjoint technique à temps incomplet en poste à temps complet pour un agent qui exerce déjà ses fonctions à la Communauté urbaine du Grand Reims,

de transférer 16 emplois dont les occupants sont recrutés sur la base d'un contrat établi en application des dispositions de l'article 3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et figurant dans l'annexe 2 de la présente délibération. Ces agents sont rémunérés sur la base d'un état horaire avec le maintien de leur taux horaire prévu avant le transfert,

de prévoir que les enseignants de l'Education Nationale qui exercent les fonctions d'agents périscolaires en activité accessoire seront rémunérés sur la base forfaitaire brute horaire de 11,73 euros,

de maintenir, dans le cadre de ce transfert, à titre provisoire jusqu'au 31 décembre 2019, le versement pour les agents qui en bénéficient avant le transfert, de la contribution au financement des garanties de protection sociale mutuelle labellisée santé (13 euros) et mutuelle prévoyance (5 euros), afin de leur donner le temps nécessaire à la résiliation de leur contrat actuel et à l'adhésion au contrat collectif s'ils le souhaitent,

de prendre en charge, pour un stagiaire affecté à la direction des systèmes d'information et des télécommunications le coût d'une formation intensive et de qualité de gestionnaire en maintenance et support informatique organisée par le Centre d'études supérieures industrielles (CESI) sous la forme d'un stage alterné sur 12 mois. La Région Grand Est finance en partie le coût de cette formation, ce qui laisse un reste à charge d'un montant de 3 000 euros à l'employeur,

de rémunérer :

- à la direction des systèmes d'information et des télécommunications, l'occupant de l'emploi de référent informatique sur la base de l'indice majoré 537 à compter du 1^{er} avril 2019, 539 à compter du 1^{er} octobre 2019 et 546 à compter du 1^{er} décembre 2019,
- à la direction de l'eau et de l'assainissement, l'occupant du poste d'animateur en charge de la protection de la ressource en eau, sur la base de l'indice majoré, en vigueur à la date de la présente délibération, du 2^e échelon du grade d'ingénieur territorial avec un régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,
- à la direction de l'urbanisme, de l'aménagement urbain et de l'archéologie, l'occupant du poste de responsable adjoint des fouilles sur la base de l'indice majoré, en vigueur à la date de la présente délibération, du 2^e échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine avec un régime indemnitaire correspondant aux fonctions exercées,

de créer, à la direction voirie, circulation et éclairage, par voie de transfert de la Ville de Reims à la Communauté urbaine du Grand Reims, deux postes d'agent de maîtrise,

de fixer la liste des emplois non permanents (annexe 2) pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité en application des articles 3-1° et 32° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée susvisée. Pour plus de transparence, cette nouvelle annexe au tableau des effectifs est créée pour identifier les emplois occasionnels ou saisonniers. De plus, il s'agit de reconduire les emplois occasionnels ou saisonniers qui ont été transférés par les ex-communautés lors de la création de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LÉCONTE, Frédéric MASSONOT, Orlélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT

Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT

Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISÉ par François

MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHOUNUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
 Votes : Pour : 180, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : Francky CARON, Christian LAPOINTE, Pascal LORIN

CC-2018-315 : Régime indemnitaire

1) d'instituer l'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.).
 Cette indemnité, versée mensuellement, est attribuée aux agents de la Communauté Urbaine du Grand Reims :

- titulaires et stagiaires,
- contractuels de droit public relevant de la catégorie A recrutés à compter du 1^{er} janvier 2017 sur le fondement des articles 3-3 et 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- contractuels de droit public relevant de la catégorie A, occupant un poste permanent au 31 décembre 2016 au sein d'un des établissements publics de coopération intercommunale formant la Communauté Urbaine du Grand Reims, lorsqu'une délibération antérieure prévoyait expressément le versement d'un régime indemnitaire,
- contractuels de droit public relevant des catégories A, B et C, reconnus travailleurs handicapés et recrutés sur le fondement de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pendant la période correspondant à la durée de stage prévue par le statut particulier du cadre d'emplois dans lequel ils ont vocation à être titularisés,
- contractuels de droit public à durée indéterminée recrutés à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération sur le fondement de l'article L.1 224-3 du code du travail,
- contractuels de droit public recrutés sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, lorsque la procédure visant à recruter un fonctionnaire sur le poste concerné a été menée à son terme et n'a pu aboutir.

L'I.F.S.E. est attribuée à l'ensemble de ces agents relevant des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale éligibles selon les montants de référence.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonction suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis et/ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés ainsi qu'en fonction de l'expérience professionnelle acquise, selon les modalités prévues dans les tableaux joints en annexe.

Les agents contractuels bénéficiant d'un régime indemnitaire sont classés dans le groupe de fonction correspondant à celui d'un agent titulaire exerçant les mêmes fonctions.

Une majoration du montant de l'I.F.S.E. notamment liée à des sujétions particulières est attribuée :

- aux agents de catégorie A, lorsqu'ils exercent par intérim des responsabilités supérieures. Le montant du régime indemnitaire de l'agent pendant cette période d'intérim correspond au régime indemnitaire des fonctions exercées. La période d'intérim sera formalisée par un arrêté,
- aux agents de catégorie B et C, lorsqu'ils exercent par intérim les responsabilités du N+1 de cadre d'emplois supérieur. Le montant du régime indemnitaire de l'agent pendant cette période d'intérim correspond au régime indemnitaire du cadre d'emplois supérieur selon les modalités prévues dans les tableaux joints en annexe,
- aux agents de catégorie B soumis pendant au moins un mois à des sujétions importantes dont le caractère exceptionnel perturbe leur activité normale selon les modalités prévues,
- aux agents de catégorie B et ceux relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise, lorsqu'ils encadrent directement des agents selon les modalités prévues,
- aux agents lorsqu'ils subissent une perte de rémunération résultant de la modification d'une organisation de travail, d'un reclassement rendu obligatoire ou de l'évolution de la réglementation.

Dans ces 3 situations, la majoration du régime indemnitaire prend la forme d'une « indemnité compensatrice » de la perte de rémunération subie.

Cette indemnité compensatrice peut être versée à l'ensemble des agents de droit public occupant un poste permanent, à l'exclusion des agents recrutés sur le fondement de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Son montant est fixe,

- aux agents titulaires et stagiaires affectés au traitement de l'information, de manière continue et spécifique, dans les centres automatisés de traitement de l'information. La majoration du régime indemnitaire prend la forme d'une « prime de traitement de l'information » qui est versée mensuellement selon les modalités suivantes :

NIVEAU HIERARCHIQUE MAXIMUM	METIERS	MONTANTS MENSUELS BRUTS (en euros)	DUREE DE PERCEPTION
Cadres d'emplois de la catégorie C	Agent de traitement	151,80	1 an
		160,08	2 ans
		179,40	après 3 ans
Cadres d'emplois de la catégorie B	Programmeur et pupitreur	256,68	1 an
		298,08 345,00	1 an et 6 mois après 2 ans et 6 mois
Cadres d'emplois de la catégorie A	Chef programmeur	391,92	3 ans
		422,28	après 3 ans
	Chef d'exploitation	405,72	3 ans
		518,88	après 3 ans
	Programmeur de système d'exploitation	383,64	1 an
		447,12	1 an et 6 mois
		518,88	après 2 ans et 6 mois
Analyste	229,08	2 ans	
	259,44	2 ans	
	325,68	après 4 ans	
Chef de projet informatique	383,64	1 an	
	425,04 518,88	1 an et 6 mois après 2 ans et 6 mois	

- aux agents de catégorie C relevant de la filière technique et accomplissant des travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants dans le cadre de leur métier exercé à titre principal selon les modalités suivantes :

METIERS	MONTANTS ANNUELS BRUTS (en euros)	MONTANTS MENSUELS BRUTS (en euros)
Agent chargé de la pré-collecte	228,00	19,00
Agent chargé du contrôle en eau potable, en assainissement collectif et non collectif	228,00	19,00
Agent d'animation services techniques	228,00	19,00
Agent de relève des compteurs d'eau	228,00	19,00
Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers	456,00	38,00
Agent d'exploitation et maintenance Assainissement	456,00	38,00
Agent d'exploitation et maintenance Eau	228,00	19,00
Automaticien	228,00	19,00
Canalisateur fontainier	228,00	19,00
Carrossier peintre	228,00	19,00
Egoutier	456,00	38,00
Electricien éclairage public	456,00	38,00
Imprimeur reprographe	228,00	19,00
Instrumentiste	456,00	38,00
Maçon assainissement	456,00	38,00
Magasinier	228,00	19,00
Manutentionnaire / Livreur-monteur	36,00	3,00
Opérateur en maintenance des véhicules et matériels roulants	228,00	19,00
Technicien de laboratoire	228,00	19,00

Les montants attribués par métier éligible ne sont pas cumulables.

- aux agents chargés pour le compte des comptables publics d'opérations d'encaissement ou de paiement dans la limite des montants en vigueur prévus pour les régisseurs de l'Etat. Le régime de cautionnement et d'indemnisation des régisseurs de recettes et d'avances est le suivant :

REGISSEUR D'AVANCES	REGISSEUR DE RECETTES	REGISSEUR D'AVANCES ET DE RECETTES	MONTANT DU CAUTIONNEMENT	MONTANT ANNUEL DE L'INDEMNITE DE RESPONSABILITE*
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant maximum des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		
0 € - 1 220 €	0 € - 1 220 €	0 € - 2 440 €		110 €
1 221 € - 3 000 €	1 221 € - 3 000 €	2 441 € - 3 000 €	300 €	110 €
3 001 € - 4 600 €	3 001 € - 4 600 €	3 001 € - 4 600 €	460 €	120 €
4 601 € - 7 600 €	4 601 € - 7 600 €	4 601 € - 7 600 €	760 €	140 €
7 601 € - 12 200 €	7 601 € - 12 200 €	7 601 € - 12 200 €	1 220 €	160 €
12 201 € - 18 000 €	12 201 € - 18 000 €	12 201 € - 18 000 €	1 800 €	200 €
18 001 € - 38 000 €	18 001 € - 38 000 €	18 001 € - 38 000 €	3 800 €	320 €
38 001 € - 53 000 €	38 001 € - 53 000 €	38 001 € - 53 000 €	4 600 €	410 €
53 001 € - 76 000 €	53 001 € - 76 000 €	53 001 € - 76 000 €	5 300 €	550 €
76 001 € - 150 000 €	76 001 € - 150 000 €	76 001 € - 150 000 €	6 100 €	640 €
150 001 € - 300 000 €	150 001 € - 300 000 €	150 001 € - 300 000 €	6 900 €	690 €
300 001 € - 760 000 €	300 001 € - 760 000 €	300 001 € - 760 000 €	7 600 €	820 €
760 001 € - 1 500 000 €	760 001 € - 1 500 000 €	760 001 € - 1 500 000 €	8 800 €	1 050 €
Au-delà de 1,5 M€	Au-delà de 1,5 M€	Au-delà de 1,5 M€	1 500 € par tranche de 1,5 M€	46 € par tranche de 1,5 M€

*Les agents contractuels sans régime indemnitaire et occupant un poste permanent peuvent par dérogation bénéficier de l'indemnité de responsabilité des régisseurs s'ils sont chargés d'opérations d'encaissement ou de paiement pour le compte des comptables publics.

Cette majoration de l'IFSE dénommée « indemnité de responsabilité des régisseurs » est versée annuellement.

L'I.F.S.E. hors majorations subira les évolutions liées à la valeur du point de la fonction publique dans la limite des plafonds réglementaires.

2) de maintenir le régime indemnitaire dans les conditions suivantes :

- de maintenir à titre individuel, en vertu de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, le régime indemnitaire dont bénéficiait un agent, en application des dispositions réglementaires antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué par l'application ou la modification des dispositions réglementaires applicables aux services de l'Etat servant de référence,
- de maintenir à titre individuel à chaque agent le montant du régime indemnitaire qu'il détenait au 31 décembre 2016 au sein de la Communauté d'Agglomération de Reims Métropole, des Communautés de Communes et des syndicats intercommunaux ayant fusionné dans le cadre de la création de la Communauté Urbaine du Grand Reims lorsque celui-ci était plus favorable,
- de maintenir les primes et indemnités versées actuellement aux agents de la Communauté urbaine du Grand Reims relevant des cadres d'emplois non éligibles à l'I.F.S.E.,
- de confirmer pour tous les agents l'attribution des primes et indemnités cumulables avec le régime indemnitaire versé aux agents de la Communauté Urbaine du Grand Reims en vertu des textes réglementaires en vigueur, notamment les primes et indemnités relevant des avantages collectivement acquis au titre de l'article 111 de la loi du 26 janvier 1984.

3) de verser aux agents relevant des cadres d'emplois éligibles mais dont les textes relatifs à l'application du R.I.F.S.E.E.P. ne sont pas encore parus un régime indemnitaire correspondant aux montants de référence, dans la limite des plafonds réglementaires du régime indemnitaire qui leur est actuellement applicable.

4) d'instituer le Complément Indemnitaire Annuel dénommé « prime annuelle » selon les modalités suivantes :

La prime annuelle est attribuée aux agents de la Communauté Urbaine du Grand Reims :

- titulaires et stagiaires,
- contractuels de droit public occupant un poste permanent, à l'exclusion des agents recrutés sur le fondement de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Elle est modulée en fonction :

- de la durée de présence de l'agent sur la période allant du 1^{er} avril de l'année N - 1 au 31 mars de l'année N,
- de la manière de servir de l'agent après examen individuel effectué lors du Compte-Rendu de l'Entretien Professionnel.

Lorsqu'un ou plusieurs rappels à l'ordre formalisés par le directeur et communiqués à la Direction des Ressources Humaines viennent établir des défaillances dans la manière de servir au cours de l'année considérée, la prime peut être modulée. Un rappel à l'ordre isolé peut conduire à l'attribution pour moitié de la prime annuelle. Lorsque les défaillances sont avérées et constatées par plusieurs rappels à l'ordre, la prime annuelle n'est pas attribuée.

Le montant individuel de cette prime, versée annuellement, ne pourra excéder 500€.

Les agents titulaires et stagiaires ainsi que les contractuels de droit public occupant un poste permanent, à l'exclusion des agents recrutés sur le fondement de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, relevant de cadres d'emplois non éligibles au R.I.F.S.E.E.P. pourront percevoir cette prime annuelle, selon les mêmes modalités que les agents éligibles, dans la limite des plafonds réglementaires du régime indemnitaire qui leur est applicable.

5) de verser l'indemnité de fonctions, de responsabilités et de résultats aux agents du cadre d'emplois des directeurs d'établissement d'enseignement artistique, cadre d'emplois non éligible au R.I.F.S.E.E.P., selon les modalités suivantes :

Cette indemnité est attribuée aux agents de la Communauté Urbaine du Grand Reims :

- titulaires et stagiaires,
- contractuels de droit public relevant de la catégorie A recrutés sur le fondement des articles 3-3 et 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

L'indemnité de fonctions, de responsabilités et de résultats est versée mensuellement.

Cette prime comprend deux parts :

- une part liée aux fonctions tenant compte des responsabilités et des sujétions liées aux fonctions exercées,
- une part complémentaire liée aux résultats de l'entretien professionnel et à la manière de servir.

	PART FONCTIONS (Montant annuel)	PART COMPLEMENTAIRE (Montant annuel de référence valant pour 3 ans avec un coefficient allant de 0 à 3)
Directeur	4 657,50 €	2 000,00 €
Directeur avec adjoint	4 050,00 €	
Directeur adjoint	3 450,00 €	

Un complément fonctionnel peut être versé aux chefs d'établissement chargés de la direction administrative et/ou pédagogique comme suit :

CATÉGORIE de l'établissement	DIRECTION ADMINISTRATIVE et pédagogique	DIRECTION ADMINISTRATIVE uniquement
1ère	1 780,00 €	890,00 €

6) de verser l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves aux agents des cadres d'emplois des professeurs et assistants d'enseignement artistique, cadres d'emplois non éligibles au R.I.F.S.E.E.P., selon les modalités suivantes :

Cette indemnité est attribuée aux agents de la Communauté urbaine du Grand Reims :

- titulaires et stagiaires,
- contractuels de droit public relevant des catégories A et B recrutés sur le fondement des articles 3-2, 3-3 ou 3-4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- contractuels de droit public relevant des catégories A et B, reconnus travailleurs handicapés et recrutés sur le fondement de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pendant la période

correspondant à la durée de stage prévue par le statut particulier du cadre d'emplois dans lequel ils ont vocation à être titularisés.

L'indemnité de suivi et d'orientation des élèves est versée mensuellement. Son montant s'élève au 1^{er} janvier 2019 à 1 213,56 € par an et subira les évolutions liées à la réglementation.

7) de verser aux agents relevant des autres cadres d'emplois non éligibles au R.I.F.S.E.E.P., mais dont l'adhésion doit être réexaminée réglementairement, un régime indemnitaire correspondant aux montants de référence figurant dans les tableaux joints en annexe, dans la limite des plafonds réglementaires du régime indemnitaire qui leur est actuellement applicable.

8) d'attribuer aux agents occupant un emploi fonctionnel par voie de détachement ou par recrutement direct prévu à l'article 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 le régime indemnitaire de leur grade dans la limite des plafonds prévus par les textes réglementaires en vigueur.

9) de verser au Directeur Général des Services une prime de responsabilité de 15% du traitement soumis à retenue pour pension prévue par le décret n°88-631 du 6 mai 1988 susvisé. Le taux subira les évolutions liées à la réglementation.

10) de préciser que pour le versement de l'ensemble des primes et indemnités exposés ci-dessus, le montant est modulé en fonction de la durée hebdomadaire du travail pour les agents à temps partiel ou à temps non complet.

Les congés annuels et le congé bonifié, les congés maladie, le congé pour accident de service, les congés de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant, et le temps partiel thérapeutique, n'engendrent aucune modulation du régime indemnitaire attribué.

11) Les montants individuels applicables à chacun des agents bénéficiaires d'un régime indemnitaire seront fixés par arrêté communautaire dans la limite des plafonds prévus par les textes ci-dessus référencés.

Les plafonds des primes et indemnités figurant dans cette délibération subiront les évolutions liées à la réglementation.

12) d'attribuer une indemnité de 55,45 € par vacation aux agents territoriaux ou de l'Etat recrutés en activité accessoire en raison de leur participation à des activités liées au fonctionnement de jurys d'examens ou de concours, effectuées à titre accessoire pour le compte de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Cette indemnité subira les évolutions du point d'indice de la fonction publique.

Deux vacations sont versées par demi-journée d'examen ou de concours. Si l'examen se termine après 18 h, une vacation supplémentaire est versée.

13) d'attribuer lorsqu'il y a lieu une indemnité accessoire pour les activités accessoires exercées pour le compte de la Communauté urbaine du Grand Reims dans les domaines de la formation, du conseil juridique, stratégique, économique ou de communication et de conseils auprès des élus par certains agents titulaires, stagiaires ou contractuels de la ville de Reims.

14) de modifier la délibération n°CC-2017-45 du 19 janvier 2017 relative à la rémunération des formateurs internes et de rémunérer les agents, formateurs internes occasionnels, par des vacations selon les modalités suivantes :

CONCEPTION DE L'INTERVENTION	ACTUALISATION DE L'INTERVENTION	ANIMATION DE L'INTERVENTION
Forfait d'une journée rémunérée 135 € bruts	Forfait d'une demie-journée par an rémunérée 67,50 € bruts	22,50 € brut de l'heure (plafonnée à 135 € bruts par jour)

Le temps de conception, d'actualisation et d'animation n'est pas assuré sur le temps de travail.

L'animation est limitée à 7 jours par an et par agent.

L'animation sur le temps de travail n'est pas rémunérée.

15) de reconduire les modalités d'organisation générale des astreintes existantes prévues dans les délibérations susvisées.

Les agents effectuant des astreintes et leurs suppléants désignés bénéficient d'une indemnité correspondante afin d'assurer en toute circonstance la continuité du service public, permettre une coordination accrue et une optimisation des dispositifs d'astreintes.

16) d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires en faveur des agents stagiaires, titulaires et contractuels répondant aux conditions réglementaires d'octroi et relevant des cadres d'emplois de catégorie B et C selon les modalités suivantes :

- les agents de catégorie C pour lesquels les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires,

Sans remettre en cause le principe réglementaire du repos compensateur, certains cadres relevant de la catégorie B apportant leur expertise dans la préparation, la conduite, l'accompagnement et l'encadrement des équipes qui participent à des événements et manifestations, programmés ou improvisés, exigeant des dispositions particulières sur le domaine public en raison de leur emvergure et impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires sur demande de leur supérieur hiérarchique et relevant des cadres d'emplois des :

- techniciens,
- rédacteurs.

Les agents titulaires et stagiaires à temps non complet peuvent être autorisés à effectuer des heures complémentaires en plus du temps de travail, en raison des nécessités de service, à la demande de la hiérarchie.

Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement du temps légal de travail de 35 heures par semaine.

Ces heures complémentaires seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

Les heures effectuées au-delà du temps légal relèvent du régime des heures supplémentaires.

La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyens de contrôle dans chaque direction (moyen de contrôle automatisé ou décompte déclaratif), et à la transmission d'un état déclaratif mensuel validé par les directeurs concernés. Le paiement de ces heures supplémentaires sera effectué selon une périodicité mensuelle.

17) d'autoriser les professeurs d'enseignement artistique et les assistants d'enseignement artistique à effectuer des heures complémentaires et/ou supplémentaires d'enseignement régulières ou irrégulières, en raison des nécessités de service à la demande de leur hiérarchie.

Ces heures complémentaires et/ou supplémentaires ne peuvent être versées qu'au vu d'un état déclaratif validé par le directeur concerné. Le paiement est mensuel.

18) d'instaurer l'indemnité normale de travail de nuit en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires et des agents contractuels de droit public qui assurent totalement ou partiellement leur service normal dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail entre 21 h et 6 h.

Cette indemnité horaire dont le taux est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé du budget peut être majorée lorsque le service normal de nuit nécessite un travail intensif. Son versement se fera selon une périodicité trimestrielle et les taux subiront les évolutions liées à la réglementation.

19) d'instaurer l'indemnité normale du dimanche et des jours fériés en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires et des agents contractuels de droit public qui assurent totalement ou partiellement leur service normal dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail entre 6 h et 21 h un dimanche ou un jour férié.

Cette indemnité horaire dont le taux est fixé par arrêté subira les évolutions liées à la réglementation. Son versement se fera selon une périodicité trimestrielle.

20) de rémunérer les agents contractuels recrutés sur le fondement des articles 3, 3-1 et 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 sur la base de l'indice afférent au premier échelon du grade auquel ils sont nommés,

21) d'abroger à compter du 1^{er} janvier 2019 les délibérations suivantes :

- la délibération n°CC-2017-34 du 19 janvier 2017 relative au régime indemnitaire du personnel communautaire est abrogée,

- la délibération n°CC-2017-39 du 19 janvier 2017 relative au cautionnement et à l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs,

- la délibération n°CC-2017-37 du 19 janvier 2017 relative à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et à l'indemnité pour travail du dimanche et des jours fériés.

22) d'appliquer l'ensemble des dispositions de la présente délibération à compter du 1^{er} janvier 2019.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LÉCONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRault par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT

Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHONUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
 Votes : Pour : 180, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : Francky CARON, Christian LAPOINTE, Pascal LORIN

CC-2018-316 : Le Compte Personnel de Formation (CPF)

de prioriser les actions de formations suivies au titre du compte personnel de formation (CPF) :

- prévention d'une situation d'inaptitude,
 - projet d'évolution professionnelle,
 - validation des acquis de l'expérience (VAE), bilan de compétences, formations diplômantes ou qualifiantes,
 - préparation aux concours et examens,
- de fixer des critères d'attribution :
- cohérence du projet au regard du parcours et compétences détenues,
 - cohérence du projet au regard de l'aboutissement professionnel souhaité,
 - précision et réalité du projet professionnel,
 - possibilité matérielle de suivre la formation demandée,
- de fixer un plafond horaire de prise en charge financière des coûts pédagogiques pour les actions de formation suivies au titre du CPF à 25 € de l'heure par heure acquise de CPF,
 de prendre en charge les frais occasionnés par les départs des agents pour les formations suivies au titre du CPF dans les conditions forfaitaires identiques des formations hors CNFPT.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
 Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAULT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
 Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHONUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
 Votes : Pour : 180, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : Francky CARON, Christian LAPOINTE, Pascal LORIN

**CC-2018-317 : Action sociale
Complémentaire santé des agents
Participation financière de l'employeur
Evolution**

que, pour le risque santé, la participation financière continue à être versée mensuellement auprès de chaque agent occupant permanent d'un poste. Elle est calculée à partir de la composition familiale déclarée à l'employeur.
 de fixer le montant unitaire brut annuel de la participation de l'employeur comme suit à compter du 1^{er} janvier 2019 :

CATEGORIES DE BENEFICIAIRES	PARTICIPATION ANNUELLE (BASE 2018)
1 BENEFICIAIRE	397,32 €
2 BENEFICIAIRES	735,06 €
FAMILLE MONOPARENTALE 2 ENFANTS	744,96 €
3 BENEFICIAIRES ET +	1 042,98 €

Ces montants, fixés sur la base des cotisations 2018, seront indexés sur l'évolution réelle des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
 Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAULT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
 Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHONUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
 Votes : Pour : 180, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : Francky CARON, Christian LAPOINTE, Pascal LORIN

**CC-2018-318 : Prestations de formation
Convention avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP)**

d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention client d'exécution des prestations avec l'Union des Groupements d'achats publics (UGAP).

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
 Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAULT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
 Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHONUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
 Votes : Pour : 180, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : Francky CARON, Christian LAPOINTE, Pascal LORIN

**CC-2018-319 : Centre de formation des apprentis de l'association régionale pour l'apprentissage dans le secteur sanitaire, social et médico-social
Convention de partenariat 2018-2021**

d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat avec la Ville de Reims, le Centre Communal d'Action Social de la Ville de Reims, la Région Grand Est, l'Institut Régional du

Travail Social de Champagne-Ardenne, le Centre de Formation des Apprentis de l'Association Régionale pour l'Apprentissage dans le secteur Sanitaire, Social et Médico-Social, afin de permettre et favoriser l'accueil des apprentis-és issu-es du CFA de l'ARASSM et de l'IRTS de Champagne-Ardenne au sein de la Ville de Reims, du CCAS de Reims et de la Communauté urbaine du Grand Reims, selon un calendrier correspondant aux capacités d'accueil de ces dernières pour aboutir à la mise en place d'un dispositif de formation qualitatif dans l'intérêt de l'apprenti.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAUX, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHONUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 180, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : Francky CARON, Christian LAPOINTE, Pascal LORIN

CC-2018-320 : Convention de mise à disposition de deux agents de la Communauté urbaine du Grand Reims auprès du Groupement d'intérêt public "InnoBioECO"

d'autoriser la mise à disposition auprès du groupement d'intérêt public InnoBioEco², pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 :

- du Directeur du développement économique, de l'enseignement supérieur (grade d'ingénieur en chef hors classe) à raison de 20% de son temps de travail,
 - du chargé de mission (Directeur territorial) auprès du Directeur Général Délégué du Pôle Services Urbains à raison de 75% de son temps de travail,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions de mise à disposition afférentes.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAUX, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHONUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 180, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : Francky CARON, Christian LAPOINTE, Pascal LORIN

CC-2018-321 : Reproduction et représentation d'œuvres protégées. Contrat avec le Centre Français d'Exploitation de Droit de Copie

d'autoriser Madame la Présidente à signer avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie le contrat relatif aux « copies internes » professionnelles numériques et papier autorisant la reproduction numérique d'articles de presse, la copie papier d'articles de presse et pages de livres et leur mise à disposition ou leur diffusion en interne au sein de la Communauté urbaine, de s'acquitter, auprès du Centre Français d'Exploitation de Droit de Copie, d'une redevance annuelle évaluée, pour 2018, à 3 850 € TTC.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAUX, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHONUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 176, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : M. Serge HIET, M. Jean-Claude MEUNIER, M. Didier HOUDELET, M. Franck JACQUET, Mme Martine JOLLY, Mme Maryse LEQUEUX, Mme Christiane LASSEAUX

CC-2018-322 : ZAC des Blancs Monts 2 Déclaration de projet

de prendre acte du bon déroulement de l'enquête publique relative au projet considéré, du résultat de la consultation, et de l'avis rendu par le Commissaire-enquêteur,
d'approuver la déclaration de projet du projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté à vocation économique Les Blancs Monts II, conformément aux articles L.123-1 et L.126-1 du Code de l'environnement et de l'article L.122-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
de réaffirmer le caractère d'intérêt général de cette opération,
d'autoriser Madame la Présidente à faire procéder aux mesures de publicité définies à l'article R.126-2 du code de l'environnement, et notamment son affichage dans la commune concernée par le projet à savoir la commune de Cormontreuil.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAUX, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHONUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 174, Contre : 0, Abstention : 4, NPPV : Bruno ARISTON, Conrad CHER, Claude DOREAU, Kim DUNTZE, Didier HOUDELET, Philippe SOTER

CC-2018-323 : Poursuite et achèvement des procédures d'évolution des documents d'urbanisme par la Communauté urbaine du Grand Reims Complément

d'accepter la poursuite et l'achèvement de la procédure d'élaboration de la carte communale de Marfaux.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE

par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISE par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHONUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 179, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : Richard FERNANDEZ, Régis FRANQCQUE, Maryse LEQUEUX, Daniel VAQUETTE

**CC-2018-324 : Commune de Vaudemange
Elaboration du Plan local d'urbanisme
Bilan de la concertation et arrêt de projet**

d'arrêter le bilan de la concertation,
d'arrêter le projet de du PLU de la commune de Vaudemange,
de soumettre pour avis le projet de PLU à l'autorité environnementale, aux personnes publiques associées, ainsi qu'à celles qui en ont, le cas échéant, fait la demande.
Le projet définitif du projet, tel qu'arrêté par le Conseil communautaire, est tenu à la disposition du public.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Vaudemange et au siège de la Communauté urbaine durant un délai d'un mois.

Les documents listés ci-dessous font partie intégrante de la délibération soumise au contrôle de légalité :

- bilan de la concertation,
- rapport de présentation A,
- projet d'aménagement et de développement durables B,
- orientation d'aménagement et de programmation C,
- règlement littéral D1,
- plan des zones 1/5000 D2,
- plan des zones 1/7000 D3,
- plan des zones 1/7000 D4,
- annexes E1,
- plan de servitudes E2,

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT

Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT

Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISE par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHONUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN

Votes : Pour : 176, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : Thierry BRIANÇON, Jean-Claude CLADEL, Richard FERNANDEZ, Jean-Pierre FORTUNÉ, Nathalie MIRAVETE, Sylvie PORET, Michel SICRE, Alain TOULLEC

**CC-2018-325 : Commune de Courmas
Plan Local d'urbanisme
Approbation**

d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Courmas.

La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Courmas et au siège de la Communauté urbaine pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département,

Le dossier de PLU approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Courmas aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-préfecture de l'arrondissement de Reims.

Les documents listés ci-dessous font partie intégrante de la délibération transmise au contrôle de légalité :

- rapport de présentation,
- projet d'aménagement et de développement durables,
- plan de zonage 5000^e,
- plan de zonage 2000^e,
- règlement écrit,
- orientations d'aménagement et de programmation,
- emplacements réservés,
- annexe sanitaire : Délibération de zonage assainissement
- annexe sanitaire : Plan assainissement
- annexe sanitaire : Zonage assainissement
- annexe sanitaire : Plan eau potable
- annexe sanitaire : Plan réseau électrique
- annexe sanitaire : Schéma des systèmes d'élimination des déchets
- liste des servitudes d'utilité publique,
- plan de servitudes d'utilité publique,
- étude des zones humides,
- bois soumis au régime forestier,
- tableau de justifications des adaptations mineures,
- délibération du Conseil municipal.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT

Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT

Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISE par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHONUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN

Votes : Pour : 176, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : Raymond AYALA, Thierry BRIANÇON, Nicole CHOVET, Claude DOREAU, Jean-Louis FARARD, Michel HUTASSE, Franck JACQUET

**CC-2018-326 : Commune de Courmas
Instauration du droit de préemption urbain**

d'instaurer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la commune de Courmas.

Cette délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Courmas et au siège de la Communauté urbaine du Grand Reims. Elle fera l'objet d'une annonce légale dans deux journaux diffusés dans le Département.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT

Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT

Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISE par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHONUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN

Votes : Pour : 176, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : Raymond AYALA, Thierry BRIANÇON, Nicole CHOVEL, Claude DOREAU, Jean-Louis FARARD, Michel HUTASSE, Franck JACQUET

CC-2018-327 : Commune de Courmas
Instauration de la déclaration préalable pour l'édification des clôtures et autorisation pour les travaux de ravalement

d'instaurer la déclaration préalable pour l'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire communal de Courmas,

de soumettre à autorisation les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire communal de Courmas.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Courmas et au siège de la Communauté urbaine pendant un mois.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT

Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRault par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT

Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHONUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN

Votes : Pour : 176, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : Raymond AYALA, Thierry BRIANÇON, Nicole CHOVEL, Claude DOREAU, Jean-Louis FARARD, Michel HUTASSE, Franck JACQUET

CC-2018-328 : Commune de Bouilly
Plan Local d'Urbanisme
Approbation

d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bouilly.

La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Bouilly et au siège de la Communauté urbaine pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

Le dossier de PLU approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Bouilly aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-préfecture de l'arrondissement de Reims.

Les documents listés ci-dessous font partie intégrante de la délibération transmise au contrôle de légalité :

- Rapport de Présentation,
- Plan d'Aménagement et de Développement Durables,
- Zonage au 5000^e,
- Zonage au 2000^e,
- Règlement écrit,
- Orientations d'Aménagement et de Programmation,
- Emplacements réservés,
- Annexes sanitaires - Assainissement - délibération de zonage,
- Annexes sanitaires - Assainissement – plan,
- Annexes sanitaires - Assainissement – zonage,
- Annexes sanitaires - Eau potable,
- Annexes sanitaires - Réseau électrique,
- Annexes sanitaires - Schéma des systèmes d'élimination des déchets,
- Servitudes d'utilité publique – Liste,
- Servitudes d'utilité publique – Plan,
- Etudes de zones humides,
- Participation Voirie et Réseaux,

- Tableau de justifications des adaptations mineures,
- Délibération de Bouilly.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT

Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRault par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT

Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHONUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN

Votes : Pour : 174, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : M. Raymond AYALA, M. Marcel BENCIVENGO, M. Thierry BRIANCON, M. Conrad CHER, M. Jean-Claude CLADEL, M. Laurent COLAS, Mme Marie DEPAQUY, M. Didier HOUDELET, M. Pascal LORIN, Mme Christiane LASSEAU

CC-2018-329 : Commune de Bouilly
Instauration du droit de préemption urbain

d'instaurer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la commune de Bouilly.

Cette délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Bouilly et au siège de la Communauté urbaine du Grand Reims. Elle fera l'objet d'une annonce légale dans deux journaux diffusés dans le Département.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT

Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRault par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT

Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHONUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN

Votes : Pour : 174, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : M. Raymond AYALA, M. Marcel BENCIVENGO, M. Thierry BRIANCON, M. Conrad CHER, M. Jean-Claude CLADEL, M. Laurent COLAS, Mme Marie DEPAQUY, M. Didier HOUDELET, M. Pascal LORIN, Mme Christiane LASSEAU

CC-2018-330 : Commune de Bouilly
Instauration du permis de démolir, de la déclaration préalable pour l'édification des clôtures et autorisation pour les travaux de ravalement

de soumettre à autorisation les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire communal de Bouilly,

d'instaurer la déclaration préalable pour l'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire communal de Bouilly,

d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal de Bouilly.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Bouilly et au siège de la Communauté urbaine pendant un mois.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric

KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Etaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Etaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 174, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : M. Raymond AYALA, M. Marcel BENCIVENGO, M. Thierry BRIANCON, M. Conrad CHER, M. Jean-Claude CLADEL, M. Laurent COLAS, Mme Marie DEPAQUY, M. Didier HOUDELET, M. Pascal LORIN, Mme Christiane LASSEAU

CC-2018-331 : Commune de Trigny
Plan Local d'Urbanisme
Approbation

d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Trigny.

La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Trigny et au siège de la Communauté urbaine du Grand Reims pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

Le dossier de PLU approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Trigny aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-préfecture de l'arrondissement de Reims.

Les documents listés ci-dessous font partie intégrante de la délibération transmise au contrôle de légalité :

- Rapport de présentation,
- Plan d'Aménagement et de Développement Durables,
- Plan de zonage au 5000ème,
- plan de zonage au 2000ème,
- Règlement,
- Orientations d'aménagement et de programmation,
- Emplacements réservés,
- Annexes sanitaire - Schéma des systèmes d'élimination des déchets,
- Annexes sanitaires - Assainissement - plan 1,
- Annexes sanitaires - Assainissement - plan 2,
- Annexes sanitaires - Assainissement - plan 3,
- Annexes sanitaires - Assainissement - plan 4,
- Annexes sanitaires - Assainissement - plan 5,
- Servitudes d'utilité publique – Liste,
- Annexes sanitaires - Eau potable – FA,
- Annexes sanitaires - Eau potable – FE,
- Annexes sanitaires - Eau potable-min,
- Annexes sanitaires - Plan réseaux incendie 2,
- Annexes sanitaires - Rapport réseaux incendie,
- Annexes sanitaires - Réseau électrique,
- Servitudes d'utilité publique – Plan,
- Tableau de justifications des adaptations mineures,
- Délibération du Conseil municipal.

Etaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Etaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Etaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par

Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 178, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : Jean-Marie ALLOUCHERY, Thierry BRIANÇON, Jean-Claude CLADEL, Didier HOUDELET, Christian LAPOINTE, Philippe SOTER

CC-2018-332 : Commune de Trigny
Installation du droit de préemption urbain

d'instaurer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la commune de Trigny,

Cette délibération sera affichée pendant un mois en mairie de Trigny et au siège de la Communauté urbaine du Grand Reims. Elle fera l'objet d'une annonce légale dans deux journaux diffusés dans le Département.

Etaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Etaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Etaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 178, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : Jean-Marie ALLOUCHERY, Thierry BRIANÇON, Jean-Claude CLADEL, Didier HOUDELET, Christian LAPOINTE, Philippe SOTER

CC-2018-333 : Commune de Trigny
Instauration du permis de démolir, de la déclaration préalable pour l'édification des clôtures et autorisation pour les travaux de ravalement

d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal de Trigny,
d'instaurer la déclaration préalable pour l'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire communal de Trigny,

de soumettre à autorisation les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire communal de Trigny,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Trigny et au siège de la Communauté urbaine pendant un mois.

Etaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Etaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Etaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 178, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : Jean-Marie ALLOUCHERY, Thierry BRIANÇON, Jean-Claude CLADEL, Didier HOUDELET, Christian LAPOINTE, Philippe SOTER

CC-2018-334 : Commune de Prouilly
Instauration du permis de démolir, de la déclaration préalable pour
l'édification des clôtures et autorisation pour les travaux de ravalement

d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal de Prouilly,
d'instaurer la déclaration préalable pour l'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire communal de Prouilly,
de soumettre à autorisation les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire communal de Prouilly.

Cette délibération sera affichée un mois en mairie de Prouilly et au siège de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 172, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : Bruno ARISTON, Raymond AYALA, Franck BAILLY, Thierry BRIANÇON, Jean-Claude CLADEL, René DESSAINT, Serge HIET, Michel HUTASSE, Maryse LADIESSE, Frédéric LEPAN, Nathalie MIRAVETE, Daniel VAQUETTE

CC-2018-335 : Commune de Bétheny
Plan Local d'Urbanisme
Approbation de la modification 2

d'approuver la modification n°2 du PLU de Bétheny.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Bétheny et au siège de la communauté urbaine pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Les documents listés ci-après font partie intégrante de la délibération transmise au contrôle de légalité :

- Additif au rapport de présentation,
- Règlement – tome 1,
- Règlement – tome 2,
- Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 176, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : Bruno ARISTON, Victor BARBOSA, Thierry BRIANÇON, Jean-Claude CLADEL, Claude DOREAU, Didier HOUDELET, Christian LAPOINTE, Laure MILLER

CC-2018-336 : Commune de Bétheny
Projet de périmètre délimité des abords de l'église Saint-Sébastien
Accord

d'émettre un accord au projet de Périmètre Délimité des Abords de l'église Saint-Sébastien de Bétheny.

Cette délibération sera notifiée au Préfet et à l'Architecte des Bâtiments de France.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Catherine COUTANT par Véronique MARCHET, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Charles GERMAIN par Victor BARBOSA, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 175, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : Thierry BRIANÇON, Conrad CHER, Jean-Claude CLADEL, Alban DOMINICY, Didier HOUDELET, Franck JACQUET, Pascal LORIN, Philippe SOTER, Daniel VAQUETTE

CC-2018-337 : Transports publics urbains
Contrat de concession
Programme annuel d'actions 2019

de prendre acte de la remise du programme annuel d'actions pour l'année 2019,
d'approuver l'offre de transport, les orientations d'évolution de la grille tarifaire, les études et enquêtes.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Catherine COUTANT, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Charles GERMAIN par Victor BARBOSA, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Véronique MARCHET par Vincent VERSTRAETE, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 176, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : Bruno ARISTON, Thierry BRIANÇON, Jean-Claude CLADEL, Martine JOLLY, Michel SICRE, Daniel VAQUETTE

CC-2018-338 : Transports publics urbains
Contrat de concession
Avenant 15

approuver le projet et le calendrier prévisionnel de réalisation des adaptations de la plateforme du tramway sur l'emprise du GLO (Gabarit Limite Obstacle),
d'approuver et signer l'avenant 15 au contrat de concession ainsi que ses annexes et à prendre toutes mesures d'exécution dudit avenant.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Catherine COUTANT, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT

Etaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Charles GERMAIN par Victor BARBOSA, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAUX, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Véronique MARCHET par Vincent VERSTRAETE, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 176, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : Bruno ARISTON, Thierry BRIANÇON, Jean-Claude CLADEL, Martine JOLLY, Michel SICRE, Daniel VAQUETTE

CC-2018-339 : Transports publics non urbains
Convention d'affrètement et de partenariat avec la Région Grand Est

d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'affrètement et de partenariat avec la Région Grand Est ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Catherine COUTANT, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LÉCONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Charles GERMAIN par Victor BARBOSA, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAUX, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Véronique MARCHET par Vincent VERSTRAETE, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 169, Contre : 0, Abstention : 2, NPPV : Bruno ARISTON, Raphaël BLANCHARD, Thierry BRIANÇON, René DESSAINT, Benjamin DEVELEY, Claude DOREAU, Stéphane GOMBAUD, Didier HOUDELET, Franck JACQUET, Christian LAPOINTE, Tarik MAZOUJ, Jean-Claude PHILIPOT

CC-2018-340 : Transports publics non urbains
Règlement des transports scolaires de la Communauté urbaine du Grand Reims

d'approuver le règlement des transports scolaires.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Catherine COUTANT, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LÉCONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Charles GERMAIN par Victor BARBOSA, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAUX, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Véronique MARCHET par Vincent VERSTRAETE, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 169, Contre : 0, Abstention : 2, NPPV : Bruno ARISTON, Raphaël BLANCHARD, Thierry BRIANÇON, René DESSAINT, Benjamin DEVELEY, Claude DOREAU, Stéphane GOMBAUD, Didier HOUDELET, Franck JACQUET, Christian LAPOINTE, Tarik MAZOUJ, Jean-Claude PHILIPOT

CC-2018-341 : Communes de Cormicy, Fismes, Saint-Etienne-sur-Suippe et Verzenay
Travaux neufs d'éclairage public
Attribution d'un fonds de concours au SIEM

d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions financières avec le Syndicat intercommunal d'Energies de la Marne pour les travaux d'éclairage public pour les communes de Cormicy, Fismes, Saint-Etienne sur Suippe et Verzenay,
d'autoriser le versement d'un fonds de concours au SIEM d'un montant total de 87 043,13 €.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Catherine COUTANT, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LÉCONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Charles GERMAIN par Victor BARBOSA, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAUX, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Véronique MARCHET par Vincent VERSTRAETE, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 133, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : Raymond AYALA, Franck BAILLY, Patrice BARRIER, Pierre BENOIT, Claudine BERNIER, Francis BLIN, Denis BOUVILLE, Luc BZDAK, Daniel CHARTIER, Cédric CHEVALIER, Jacky CHOPIN, Richard FERNANDEZ, Jean-Pierre FORTUNÉ, Evelyne FRAEYMAN-VELLY, Isabelle GERARD, Damien GIRARD, Jean-Jacques GOUAULT, Franck GUREGHIAN, Michel HANNOTIN, Franck JACQUET, Jeanne JACQUET, Yannick KERHARO, Stéphane LANG, Guy LECOMTE, Antoine LEMAIRE, Jean-Paul LEMOINE, Frédéric LEPAN, Maryse LEQUEUX, Alain LESCOUET, Catherine MALAÏSÉ, Jean-Claude MAUDUIT, Guillaume MICHAUX, Laure MILLER, François MOURRA, Patrice MOUSEL, Annie PERRARD, Francis PINON, Jean-Pierre PINON, Claude PIQUARD, Monique ROUSSEL, Jean-Marc ROZE, Nicolas RULLAND, Christophe SACRÉ, Alphonse SCHWEIN, Philippe SOTER, Alexandre TUNC, Elizabeth VASSEUR, Marcel VERGEZ, Jean-Marie VIEVILLE

CC-2018-342 : Commune de Tramey
Extension de réseaux basse tension
Attribution d'un fonds de concours au SIEM

d'attribuer au Syndicat intercommunal d'Energies de la Marne une participation d'un montant de 2 333 € pour les travaux d'extension des réseaux électriques basse tension sur la commune de Tramey,
d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents ou actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Catherine COUTANT, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LÉCONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Charles GERMAIN par Victor BARBOSA, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAUX, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Véronique MARCHET par Vincent VERSTRAETE, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 133, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : Raymond AYALA, Franck BAILLY, Patrice BARRIER, Pierre BENOIT, Claudine BERNIER, Francis BLIN, Denis BOUVILLE, Luc BZDAK, Daniel CHARTIER, Cédric CHEVALIER, Jacky CHOPIN, Richard FERNANDEZ, Jean-Pierre FORTUNÉ, Evelyne FRAEYMAN-VELLY, Isabelle GERARD, Damien GIRARD, Jean-Jacques GOUAULT, Franck GUREGHIAN, Michel HANNOTIN, Franck JACQUET, Jeanne JACQUET, Yannick KERHARO, Stéphane LANG, Guy LECOMTE, Antoine LEMAIRE, Jean-Paul LEMOINE, Frédéric LEPAN, Maryse LEQUEUX, Alain LESCOUET, Catherine MALAÏSÉ, Jean-Claude MAUDUIT, Guillaume MICHAUX, Laure MILLER, François MOURRA, Patrice MOUSEL, Annie PERRARD, Francis PINON, Jean-Pierre PINON, Claude PIQUARD, Monique ROUSSEL, Jean-Marc ROZE, Nicolas RULLAND, Christophe SACRÉ, Alphonse SCHWEIN, Philippe SOTER, Alexandre TUNC, Elizabeth VASSEUR, Marcel VERGEZ, Jean-Marie VIEVILLE

CC-2018-343 : Commune de Pouillon
Effacement de réseau basse tension
Attribution d'un fonds de concours au SIEM

d'attribuer au Syndicat Intercommunal d'Energie de la Marne, une participation d'un montant de 81 250 € au titre des effacements de réseaux basse tension et de télécommunication pour les opérations menées sur la commune de Pouillon,
d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents ou actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Catherine COUTANT, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LÉCONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Charles GERMAIN par Victor BARBOSA, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Véronique MARCHET par Vincent VERSTRAETE, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 133, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : Raymond AYALA, Franck BAILLY, Patrice BARRIER, Pierre BENOIT, Claudine BERNIER, Francis BLIN, Denis BOUDVILLE, Luc BZDAK, Daniel CHARTIER, Cédric CHEVALIER, Jacky CHOPIN, Richard FERNANDEZ, Jean-Pierre FORTUNÉ, Evelyne FRAEYMAN-VELLY, Isabelle GERARD, Damien GIRARD, Jean-Jacques GOUAULT, Franck GUREGHIAN, Michel HANNOTIN, Franck JACQUET, Jeanne JACQUET, Yannick KERHARO, Stéphane LANG, Guy LECOMTE, Antoine LEMAIRE, Jean-Paul LEMOINE, Frédéric LEPAN, Maryse LEQUEUX, Alain LESCOUET, Catherine MALAÏSÉ, Jean-Claude MAUDUIT, Guillaume MICHAUX, Laure MILLER, François MOURRA, Patrice MOUSEL, Annie PERRARD, Francis PINON, Jean-Pierre PINON, Claude PIQUARD, Monique ROUSSEL, Jean-Marc ROZE, Nicolas RULLAND, Christophe SACRÉ, Alphonse SCHWEIN, Philippe SOTER, Alexandre TUNC, Elizabeth VASSEUR, Marcel VERGEZ, Jean-Marie VIEVILLE

CC-2018-344 : Commune de Reims
Effacement de réseaux
Attribution d'un fonds de concours au SIEM

de verser un fonds de concours au Syndicat intercommunale d'Energies de la Marne à hauteur de 30% maximum, hors taxes des travaux estimés à 500 000 € HT pour la mise en souterrain des réseaux électriques basse tension de la rue de l'Union Foncière, du Chemin des Pensionnés, de la rue du Fond Pâté (entre la rue Léopold Charpentier et l'avenue de Laon), de la rue Jacques Cellier (entre la rue Auger et la rue de la 12^{ème} Escadre d'Aviation), de la rue Anquetil, sous réserve de présentation des pièces justificatives de réalisation des travaux, soit 150 000 € HT,
d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents ou actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Catherine COUTANT, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LÉCONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Charles GERMAIN par Victor BARBOSA, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Véronique MARCHET par Vincent VERSTRAETE, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN

Votes : Pour : 133, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : Raymond AYALA, Franck BAILLY, Patrice BARRIER, Pierre BENOIT, Claudine BERNIER, Francis BLIN, Denis BOUDVILLE, Luc BZDAK, Daniel CHARTIER, Cédric CHEVALIER, Jacky CHOPIN, Richard FERNANDEZ, Jean-Pierre FORTUNÉ, Evelyne FRAEYMAN-VELLY, Isabelle GERARD, Damien GIRARD, Jean-Jacques GOUAULT, Franck GUREGHIAN, Michel HANNOTIN, Franck JACQUET, Jeanne JACQUET, Yannick KERHARO, Stéphane LANG, Guy LECOMTE, Antoine LEMAIRE, Jean-Paul LEMOINE, Frédéric LEPAN, Maryse LEQUEUX, Alain LESCOUET, Catherine MALAÏSÉ, Jean-Claude MAUDUIT, Guillaume MICHAUX, Laure MILLER, François MOURRA, Patrice MOUSEL, Annie PERRARD, Francis PINON, Jean-Pierre PINON, Claude PIQUARD, Monique ROUSSEL, Jean-Marc ROZE, Nicolas RULLAND, Christophe SACRÉ, Alphonse SCHWEIN, Philippe SOTER, Alexandre TUNC, Elizabeth VASSEUR, Marcel VERGEZ, Jean-Marie VIEVILLE

CC-2018-345 : Commune de Reims
Effacement des réseaux de télécommunications
Rue de l'Épargne, rue Bachelier, rue Forain
Conventions avec Orange

d'autoriser Madame la Présidente à signer les conventions avec la SA Orange relatives aux opérations d'effacement des réseaux aériens Orange présents sur supports individuels dans les rues de l'Épargne, Bachelier et Forain, situées à Reims, moyennant une participation financière totale de 10 135,33 € HT.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Catherine COUTANT, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Eric KARIGER, Thierry LÉCONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Charles GERMAIN par Victor BARBOSA, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Véronique MARCHET par Vincent VERSTRAETE, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 174, Contre : 1, Abstention : 0, NPPV : Raymond AYALA, Jean-Claude CLADEL, Jean-Pierre FORTUNÉ, Jean-Louis GADRET, Damien GIRARD, Stéphane GOMBAUD, André SECONDE, Jean-Marie VIEVILLE

CC-2018-346 : Reconfiguration du diffuseur 23 ' Reims Centre ' de l'autoroute A344 à Reims
Convention d'étude avec la société SANEF

d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention avec la SANEF, relative à la réalisation des études d'opportunité et de faisabilité technique de l'opération d'aménagement d'un giratoire et de reconfiguration du diffuseur n°23 « Reims Centre » de l'autoroute A344 à Reims.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Catherine COUTANT, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Jean-Pierre GRISOUARD, Eric KARIGER, Thierry LÉCONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT
Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Charles GERMAIN par Victor BARBOSA, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Véronique MARCHET par Vincent VERSTRAETE, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 163, Contre : 2, Abstention : 10, NPPV : Jean-Claude CLADEL, Régis FRANQUE, Serge HIET, André HUBERT, Michel HUTASSE, Jean-Claude MAUDUIT, Philippe SOTER

**CC-2018-347 : Nouveau diffuseur sur l'A26 à Champigny
Convention d'étude avec la société SANEF**

d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention avec la SANEF, relative à la réalisation des études d'opportunité et de faisabilité technique de l'opération d'aménagement d'un nouveau diffuseur au nord de la RD275 à Champigny sur l'autoroute A26.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Catherine COUTANT, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Jean-Pierre GRISOUARD, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT

Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT

Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Charles GERMAIN par Victor BARBOSA, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Véronique MARCHET par Vincent VERSTRAETE, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN

Votes : Pour : 124, Contre : 18, Abstention : 29, NPPV : Mme Anny DESSOY, Mme Aude GUILLEMIN, M. Bertrand DUC, M. Jean-Pierre FORTUNE, M. Régis FRANÇQUE, M. Serge HIET, M. Didier HOUDELET, M. Christian LAPOINTE, M. Antoine LEMAIRE, M. Jean-Pierre PINON, M. Jean-Pierre RONSEAU

**CC-2018-348 : Forfait post-stationnement
Reversement du forfait post stationnement et de ses coûts de mise en œuvre
Avenant**

d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention, avec la Ville de Reims, pour le reversement du produit du forfait post-stationnement déduction faite des coûts de mise en œuvre des forfaits post stationnement, dont le montant définitif s'élève à 185 194 €.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Catherine COUTANT, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Jean-Pierre GRISOUARD, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT

Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT

Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Charles GERMAIN par Victor BARBOSA, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Véronique MARCHET par Vincent VERSTRAETE, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN

Votes : Pour : 177, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : Richard FERNANDEZ, Didier HOUDELET, Annie PERRARD, Jean-Claude PHILIPOT

**CC-2018-349 : Communes de Lavannes et Caurel
Contrat de délégation de service public d'eau potable
Facturation, recouvrement et reversement de la redevance 'assainissement
collectif
Avenant 3
Convention de prestations de services**

d'autoriser Madame la Présidente à signer, avec la société Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux :

- l'avenant 3 au contrat de délégation de service public pour la compétence eau établi sur le territoire des communes de Lavannes et Caurel afin de confier un mandat au délégataire eau pour la prestation de facturation et recouvrement de la redevance assainissement sur l'ensemble

de ces communes,
- la convention de prestations de services.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Catherine COUTANT, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Jean-Pierre GRISOUARD, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT

Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT

Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Charles GERMAIN par Victor BARBOSA, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Véronique MARCHET par Vincent VERSTRAETE, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN

Votes : Pour : 171, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : Bruno ARISTON, Raymond AYALA, Thierry BRIANÇON, Jean-Claude CLADEL, Claude DOREAU, Martine JOLLY, Frédéric LEPAN, Laure MILLER, Jean-Claude PHILIPOT, Sylvie PORET, Claude VIGNON

**CC-2018-350 : Commune de Cormicy
Contrat de délégation par affermage du service public de l'eau potable
Avenant 5**

d'autoriser Madame la Présidente à signer, avec la société SAUR, l'avenant n° 5 du contrat de délégation par affermage du service public de distribution d'eau potable de la commune de Cormicy et à prendre toutes les mesures nécessaires pour son exécution.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Catherine COUTANT, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Jean-Pierre GRISOUARD, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT

Étaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT

Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Charles GERMAIN par Victor BARBOSA, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Véronique MARCHET par Vincent VERSTRAETE, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN

Votes : Pour : 177, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : Claude DOREAU, Patricia DURIN, Nathalie MIRAVETE, Alain TOULLEC

**CC-2018-351 : Communes d'Arcis-le-Ponsart, Cauroy-lès-Hermonville, Hermonville
Délégation du service public d'eau potable
Avenants de réduction de durée**

d'autoriser Madame la Présidente à signer, avec la société Suez Eau France :

- l'avenant n°1 aux contrats de délégation de service public de distribution d'eau potable des communes d'Arcis-le-Ponsart, de Cauroy-lès-Hermonville et d'Hermonville,
- l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable de l'ex syndicat des Eaux d'Hermonville / Cauroy-lès-Hermonville.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Catherine COUTANT, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Jean-Pierre GRISOUARD, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT

Etaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAULT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Charles GERMAIN par Victor BARBOSA, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAUX, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Véronique MARCHET par Vincent VERSTRAETE, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 177, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : Claude DOREAU, Patricia DURIN, Nathalie MIRAVETE, Alain TOULLEC

CC-2018-352 : Service de l'eau potable sur le secteur ouest de la Communauté urbaine du Grand Reims
Principe de recours à la délégation de service public pour l'exploitation du service

d'approuver le principe du recours à la délégation de service public pour l'exploitation du service de l'eau potable sur le secteur ouest de la Communauté urbaine du Grand Reims,
d'autoriser Madame la Présidente à lancer la procédure de délégation de service public dudit service.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Catherine COUTANT, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Jean-Pierre GRISOUARD, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT

Etaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAULT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Charles GERMAIN par Victor BARBOSA, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAUX, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Véronique MARCHET par Vincent VERSTRAETE, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
Votes : Pour : 173, Contre : 0, Abstention : 2, NPPV : M. Bruno ARISTON, M. Didier HOUDELET, Mme Martine JOLLY, Mme Christiane LASSEAUX, M. Claude PIQUARD, Mme Marie-Thérèse SIMONET, M. Claude VIGNON

CC-2018-353 : Fourniture d'eau potable
Convention avec la Communauté de communes Paysages de la Champagne

d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de fourniture d'eau avec la Communauté de communes Paysage de la Champagne.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Catherine COUTANT, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Jean-Pierre GRISOUARD, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT

Etaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAULT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT

Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Charles GERMAIN par Victor BARBOSA, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAUX, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Véronique MARCHET par Vincent VERSTRAETE, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN

Votes : Pour : 171, Contre : 0, Abstention : 1, NPPV : Thierry BRIANÇON, Jean-Claude CLADEL, Claude DOREAU, Fatima EL HAOUSSINE, Damien GIRARD, Michel HUTASSE, Martine JOLLY, Laure MILLER, Jean-Claude PHILIPOT, Michel SICRE

CC-2018-354 : Syndicat Mixte Marne et Surléval
Avis

de donner un avis favorable sur les projets de statuts et de périmètre du futur Syndicat mixte Marne et Surléval.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Catherine COUTANT, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Jean-Pierre GRISOUARD, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT

Etaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAULT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT

Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Charles GERMAIN par Victor BARBOSA, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAUX, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Véronique MARCHET par Vincent VERSTRAETE, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN

Votes : Pour : 175, Contre : 0, Abstention : 0, NPPV : M. Raymond AYALA, M. Jean-Claude CLADEL, Mme Patricia GRAIN, M. Didier HOUDELET, Mme Maryse LEQUEUX, M. Pierre BENOIT, M. Claude VIGNON

CC-2018-355 : Complexe Aqualudique
Contrat de délégation
Rapport annuel du délégataire pour l'année 2017

après examen de son contenu, de prendre acte de la communication du rapport annuel d'activité 2017 par la SAS Reims Aquaglis relatif à la délégation de service public pour assurer le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance, le gros entretien, le renouvellement et l'exploitation du Complexe Aqualudique, ainsi que la gestion du service public.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Catherine COUTANT, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Jean-Pierre GRISOUARD, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT

Etaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAULT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAUX, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT

Étaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Charles GERMAIN par Victor BARBOSA, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAUX, Catherine MALAÏSÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Véronique MARCHET par Vincent VERSTRAETE, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN

CC-2018-356 : ZAC de Bezannes
Compte rendu annuel d'activités arrêté au 31 décembre 2017

d'approuver le compte rendu annuel d'activités de la ZAC de Bezannes arrêté au 31 décembre 2017.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Catherine COUTANT, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Jean-Pierre GRISOUARD, Eric KARIGER, Thierry LECONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT

Etaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
 Etaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Charles GERMAIN par Victor BARBOSA, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Véronique MARCHET par Vincent VERSTRAETE, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN
 Votes : Pour : 166, Contre : 0, Abstention : 2, NPPV : Bruno ARISTON, Raymond AYALA, Thierry BRIANÇON, David CHATILLON, Cédric CHEVALIER, Jean-Claude CLADEL, René DESSAINT, Wily DUBOS, Damien GIRARD, Christian LAPOINTE, Maryse LEQUEUX, Nathalie MIRAVETE, Sylvie PORET, Jean-Pierre RONSEAU

**CC-2018-357 : Délégation du Conseil communautaire au Bureau et à la Présidente
Compte rendu**

de prendre acte du compte-rendu des décisions prises par le Bureau communautaire et Madame la Présidente en vertu des délégations que le conseil leur a accordées.

Étaient excusé(e)s : Nathalie BELAMY, Vincent BENNEZON, Amélie BRABANT, Evelyne BRUSCHI, Cécile CONREAU, Valérie CORDEBAR, Catherine COUTANT, Frédéric DECHAMPS, Jean-Pierre DESPLANQUES, Thomas DUBOIS, Jacques GRAGÉ, Jean-Pierre GRISOUARD, Eric KARIGER, Thierry LÉCONTE, Frédéric MASSONOT, Orélie MINGOLLA, Roger PARIS, Valérie PRILLIEUX, Pierre REANT, Guy RIFFÉ, Patrick SIMON, Marie THOMAS, Christian TREMLET, Eric VERDEBOUT

Etaient représenté(e)s par leur suppléant : Jean-Robert AUGUSTE par Xavier AUGUSTE, Jean-Luc DUBOIS par Aude GUILLEMIN, Alain HIRAUT par Jean-Claude MEUNIER, Marie-Bernadette NEYRINCK par Christiane LASSEAU, Karine NICAISE-DUFLOT par Yves TRUCHON, Germain RENARD par Pierre BENOIT
 Etaient représenté(e)s : Frédéric BARDOUX par Maryse LADIESSE, Saïda BERTHELOT par Cédric LATTUADA, Alain DE CEULENEER par Bruno COCHEMÉ, Laurence DEPLAINE par Guy DELONG, René DESSAINT par Sylvie PORET, Claude DOREAU par Michel HUTASSE, Nadine FERON par Isabelle GERARD, Charles GERMAIN par Victor BARBOSA, Bernard LANDUREAU par Pascal LABELLE, Eric LEGER par Annie PERRARD, Jean-Paul LEMOINE par Daniel CHARTIER, Pierre LHOTTE par Claudine ROUSSEAU, Catherine MALAISÉ par François MOURRA, Nathalie MALMBERG par Laurence DELVINCOURT, Nicolas MARANDON par Eric QUENARD, Véronique MARCHET par Vincent VERSTRAETE, Tarik MAZOUJ par Didier HOUDELET, Philippe MERIAUX par Bertrand BOILLY, Laure MILLER par Nathalie MIRAVETE, Nicolas RULLAND par Silvana SAHO-NUZZO, Philippe SOTER par Gilles WERQUIN

La séance est levée à 21h00

Fait à Reims, le 19 décembre 2018

Catherine VAUTRIN
Présidente de la Communauté urbaine
du Grand Reims

ANNEXE
FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX
TABLEAU D'ATTRIBUTION

COMMUNE	montant du fonds de concours*
AOUGNY	20 000,00 €
ARCIS LE PONSART	20 000,00 €
AUBERIVE	20 000,00 €
BASLIEUX LES FISMES	17 500,00 €
BAZANCOURT	79 984,00 €
BEAUMONT SUR VESLE	21 729,60 €
BEINE NAUROY	80 000,00 €
BETHENVILLE	56 980,00 €
BETHENY	20 000,00 €
BERMERICOURT	20 000,00 €
BEZANNES	8 250,00 €
BILLY-LE-GRAND	14 889,54 €
BLIGNY	5 755,00 €
BOULEUSE	12 500,00 €
BOURGOGNE FRESNE	20 000,00 €
BOUVANCOURT	7 960,00 €
BRANSCOURT	26 390,08 €
BREUIL SUR VESLE	20 000,00 €
BRIMONT	20 000,00 €
BROUILLET	20 000,00 €
CAUROY LES HERMONVILLE	35 276,00 €
CERNAY LES REIMS	80 000,00 €
CHAMBRECY	14 590,80 €

ANNEXE
FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX
TABLEAU D'ATTRIBUTION

COMMUNE	montant du fonds de concours*
CHAMERY	19 291,20 €
CHAMPFLEURY	61 373,20 €
CHENAY	20 000,00 €
CHIGNY LES ROSES	8 369,90 €
CORMICY	45 342,00 €
CORMONTREUIL	6 280,00 €
COULOMMES LA MONTAGNE	11 725,50 €
COURCELLES SAPICOURT	21 008,60 €
COURCY	65 968,60 €
COURTAGNON	15 000,00 €
COURMAS	20 000,00 €
CRUGNY	19 994,15 €
CUISLES	18 830,79 €
ECUEIL	5 358,50 €
EPOYE	10 912,70 €
FISMES	74 743,20 €
GERMIGNY	31 096,40 €
HERMONVILLE	20 000,00 €
HEUTREGIVILLE	20 000,00 €
ISLES SUR SUIPPES	18 734,25 €
JONCHERY SUR VESLE	20 000,00 €
LAGERY	50 657,44 €
LAVANNES	20 000,00 €

ANNEXE
FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX
TABLEAU D'ATTRIBUTION

COMMUNE	montant du fonds de concours*
LES MESNEUX	47 774,60 €
LOIVRE	80 000,00 €
LUDES	50 445,43 €
MAGNEUX	20 000,00 €
MAILLY CHAMPAGNE	20 000,00 €
MONTBRE	5 168,50 €
MONT SUR COURVILLE	19 833,00 €
MUIZON	80 000,00 €
NOGENT L'ABBESSE	79 500,00 €
OLIZY VIOLAINE	12 729,45 €
ORMES	80 000,00 €
PARGNY LES REIMS	61 082,80 €
PEVY	20 000,00 €
POILLY	20 000,00 €
PONTFAVERGER	34 672,40 €
POUILLON	20 000,00 €
POURCY	9 518,63 €
PROSNES	20 000,00 €
PROUILLY	26 569,08 €
PRUNAY	48 980,31 €
RILLY LA MONTAGNE	20 000,00 €
ROMAIN	25 605,55 €
ROMIGNY	9 142,73 €

ANNEXE
FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX
TABLEAU D'ATTRIBUTION

COMMUNE	montant du fonds de concours*
ROSNAY	20 000,00 €
SACY	80 000,00 €
SAINT BRICE COURCELLES	73 177,20 €
SAINT ETIENNE SUR SUIPPE	20 000,00 €
SAINT EUPHRAISE ET CLAIRIZET	5 738,69 €
SAINT- HILAIRE LE PETIT	23 029,60 €
SAINT GILLES	37 400,00 €
SAINT SOUplet SUR PY	11 595,30 €
SARCY	20 000,00 €
SAVIGNY SUR ARDRES	20 000,00 €
SELLES	80 000,00 €
SEPT SAULX	69 517,60 €
SERMIERS	20 000,00 €
SERZY ET PRIN	19 562,20 €
TAISSY	20 000,00 €
THIL	20 000,00 €
TRESLON	11 349,92 €
UNCHAIR	16 537,50 €
VAL DE VESLE	20 000,00 €
VANDEUIL	68 800,00 €
VAUDEMANGE	7 514,40 €
VILLE EN SELVE	10 171,82 €
VILLE EN TARDENNOIS	16 391,88 €

ANNEXE
FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX
TABLEAU D'ATTRIBUTION

COMMUNE	montant du fonds de concours*
VENTELAY	20 000,00 €
VERZENAY	80 000,00 €
VERZY	80 000,00 €
VILLEDOMMANGE	14 140,63 €
VILLERS ALLERAND	20 000,00 €
VILLERS AUX NŒUDS	14 968,87 €
VILLERS FRANQUEUX	20 000,00 €
VILLERS MARMERY	11 823,50 €
WARMERVILLE	80 000,00 €
WITRY LES REIMS	23 714,49 €
TOTAL	3 112 947,50 €

* montant actualisable en fonction de la réalité des subventions qui seront attribuées par d'autres partenaires

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Commission Développement Durable du 6 décembre 2018**

SUBVENTION ACTION PROJET

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant 2017 (si récurrent)	Montant 2018	
			sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
5464 - Terre Avenir	Poursuite de l'action de sensibilisation en faveur du développement durable, objet de l'association. En particulier, l'association participe à la Semaine du Développement Durable 2018 coordonnée par le Grand Reims, en proposant animation et intervenants (une journée d'action au cours de la Semaine plus préparation avec intervenants autour de la sensibilisation du public des jardins partagés et associatifs).	2 200,00	1 500,00	1 500,00
TOTAL		2 200,00		1 500,00

DIRECTION DE L'ANIMATION ET DE LA COORDINATION DES POLES TERRITORIAUX

**Liste des dossiers d'attribution de subventions
présentés à la Commission Développement des territoires du 06 décembre 2018**

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant 2017 (si récurrent)	Montant 2018	
			sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
Amicale des Sapeurs Pompiers Volontaires de Champagne vesle	Fonctionnement 2018	20 000,00	22 000,00	22 000,00
Association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Warmeriville	Fonctionnement 2018	0,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL		20 000,00		24 000,00

Pôle Territorial Fismes Ardre et Vesle

Liste des dossiers d'attribution de subventions présentés à la Commission Développement des territoires du 06 décembre 2018

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR 2019 - en application de conventions

N° et Nom de l'association	Objet de la demande	Montant 2018 (si récurrent)	Montant 2019	
			sollicité par l'Association	retenu à la commission spécialisée
MJC Fismes	Activités périscolaires 2019	NC	111 000,00	111 000,00
AFR de Jonchery sur Vesle	Activités périscolaires 2019	78 000,00	78 000,00	78 000,00
AFR de Crugny	Activités périscolaires 2019	25 300,00	NC	25 300,00
		TOTAL	103 300,00	214 300,00